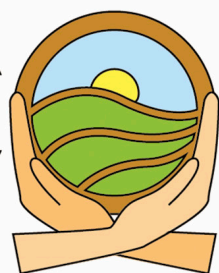


COFARM



Coordinateur du projet




Limerick Institute of Technology:
www.lit.ie/rdi

Auteurs: Dr Pat Bogue & Dr. Shane O'Sullivan

Collaborateurs: Dr. Pat Bogue (LIT); Dr. Shane O'Sullivan (LIT), Seamus Hoyne (LIT), Veronika Janouchová (APF_CR), Veronika Jenikovská (APF_CR), Martina Kramarič (BC_Naklo), Ana Ambrožič (BC_Naklo), Marco Failoni (CIA), Marie-Alice Budniok (ELO), Servane Morand (ELO), Johannes Dreer (HuL), Jonathan Wenz (HuL), Iacopo Benedetti (OnP), Ignacio Rojas Pino (COAG)

Réseaux Sociaux:

 /CoFarm
www.facebook.com/CoFarm-1793897127551330

 /COFARM_ERASMUS
www.twitter.com/COFARM_ERASMUS

Site Internet

www.cofarm-erasmus.eu

Contenus

Introduction.....	4
Projet CO-FARM.....	5
Partenaires	6
Termes de référence	8
Méthodologie	9
Contexte pour le CO-FARM	14
Partie 1. Profil agricole dans les pays partenaires de CO-FARM.....	18
Partie 2. Catalogue d'activités de coopération.....	24
Partie 3. Avantages et défis associés à la coopération/collaboration (ANALYSE SWOT).....	32
Partie 4. Mécanismes (facteurs) pour encourager la collaboration/coopération.....	48
Partie 5. Exigences en matière de formation et de formation continue.....	58
Partie 6. Conclusions et recommandations.....	60
Bibliographie.....	62



Cofinancé par le
programme Erasmus+
de l'Union européenne

Ce projet a été financé avec le soutien de la Commission européenne. Cette publication n'engage que son auteur et la Commission n'est pas responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations qui y sont contenues.
CO-FARM: Enhancing COoperation amongst FARMing entrepreneurs
Projet No: 2016-1-IE01-KA202-016870

L'objectif principal de ce rapport est d'analyser les niveaux actuels de coopération entre les entrepreneurs agricoles des pays partenaires du COFARM et l'UE. Il vise à fournir de l'information et sensibiliser les parties prenantes sur l'importance de la coopération entre les entrepreneurs agricoles.

Le projet COFARM, lancé en 2016 pour une durée de 30 mois, fournit aux entrepreneurs ruraux, aux propriétaires fonciers ruraux et agriculteurs des compétences et connaissances nécessaires pour mettre en œuvre des initiatives de coopération entre eux, en offrant la possibilité de résoudre certains des problèmes auxquels le secteur est confronté et d'assurer l'avenir des exploitations familiales. Cependant, les agriculteurs et entrepreneurs ruraux ont besoin d'une formation en principes de coopération interentreprises.

Le but du projet COFARM est d'élaborer et de mettre en œuvre un programme de formation flexible, fournissant aux agriculteurs les connaissances et compétences nécessaires pour travailler dans un environnement coopératif. Basé sur une série d'études de cas, ce programme est de nature pratique et vise à accroître la capacité et la volonté des agriculteurs de coopérer entre eux. Les connaissances et compétences acquises seront appliquées dans un certain nombre de milieux différents et les enseignements de l'expérience acquise au cours de l'application seront utilisés pour développer le programme de formation. Les personnes vivant dans les zones rurales sont un groupe à risque d'exclusion. Par conséquent, l'accès à l'enseignement professionnel (FEP) est une alternative importante pour l'accès à l'information et à l'éducation. Pour faciliter l'accès à la formation et afin de surmonter les obstacles, les matériels de formation du projet COFARM seront flexibles (fournis sur une application numérique) et disponibles entièrement gratuitement.

Partenaires



Limerick Institute of Technology:
établissement d'enseignement supérieur
www.lit.ie/rdi

Irlande

République
Tchèque

Asociace Soukromeho Zemedelstvi
Ceske Republiky:
association des agriculteurs
www.asz.cz



Hof und Leben GmbH:
société indépendante de conseil
(entreprises familiales agricoles et rurales)
www.hofundleben.de

Allemagne

Italie

Confederazione Italiana Agricoltori
Toscana:
association des agriculteurs
www.ciatoscana.eu



On Projects Advising:
entreprise de gestion de projets et de conseil
en évaluation
www.onprojects.es

Slovénie

Biotehniški Center Naklo:
établissement d'enseignement public (focalisé
sur l'agriculture et le développement rural)
www.bc-naklo.si



Espagne

Belgique

Union de Agricultores y Ganaderos-
Jovenes Agricultores de Jaén:
association des agriculteurs et des éleveurs –
jeunes agriculteurs de Jaén
www.coagjaen.es

European Landowners' Organisation:
fédération des associations nationales de
l'UE28, qui représente les intérêts des proprié-
taires fonciers, des gestionnaires des terres
et des forêts et des entrepreneurs ruraux au
niveau politique européen
www.europeanlandowners.org



La compilation de 6 rapports nationaux (Irlande, Espagne, Italie, République tchèque et Slovénie) relatifs au savoir-faire de la coopération entre les entrepreneurs agricoles. Les principales conclusions du rapport national seront rassemblées dans un rapport de synthèse. Ce rapport sera établi initialement en anglais et traduit ensuite dans chacune des langues du consortium. Il sera également utilisé comme document publié indépendamment d'autres formes de diffusion de la propriété intellectuelle.

Les sources suivantes seront consultées pour l'élaboration des rapports nationaux et sommaire:

- Information Présentée Dans Des Présentations D'atelier Lors De La Réunion De Lancement;
- Groupes De Discussion Et Entrevues Avec Les Acteurs Principaux;
- Analyse Bibliographique;
- Entrevues Avec Des Utilisateurs Potentiels Et Des Experts Pour Analyser Le Contexte Du Projet;
- Expériences Personnelles Des Partenaires Liées À La Coopération Et À La Collaboration Des Entrepreneurs Agricoles.

Un atelier a été organisé à la réunion de lancement COFARM (novembre 2016) pour chaque partenaire dans le but de présenter des exemples d'initiatives de coopération entre les agriculteurs dans leurs pays respectifs (Irlande, Espagne, Allemagne, Slovénie, République Tchèque et l'Italie). L'Organisation européenne des propriétaires fonciers (ELO) a fourni un aperçu de l'UE. Toutes les présentations ont été structurées autour d'un questionnaire (préparé par LIT), distribuées avant la réunion. Cela a permis de structurer tous les exposés de la même manière et de mettre en évidence des comparaisons/contrastes directs.

Après les présentations, il y a eu une table ronde. Points clés découlant de la discussion:

- Différents types de coopération présents en Europe. Il s'agit notamment des accords formels; entreprises fondées par 2 ou plusieurs partenaires; coopératives; prestations de service social; promenades agricoles, etc.
- Différentes compétences sont requises pour chaque type de collaboration. Quelles sont les compétences appropriées qui doivent être prises en considération dans le cadre de ce projet ?
- Nécessité de définir les concepts de coopération et de collaboration.
- Toutes les études de cas devraient être transférables d'un endroit à l'autre et doivent être des cas pratiques impliquant des agriculteurs.
- Les politiques d'imposition diffèrent entre les pays partenaires. Cela peut avoir des effets positifs ou négatifs sur les activités de collaboration / de coopération entre les entrepreneurs agricoles.
- Plus d'analyses sur les différents modèles de financement sont nécessaires pour la collaboration.

Après l'atelier, chaque partenaire (à l'exception de l'Organisation européenne des propriétaires fonciers (ELO) et ON Projects) a compilé un rapport national lié à des activités de coopération entre les entrepreneurs agricoles dans son pays respectif. Les principaux thèmes/enjeux et questions de recherche associés sont décrites dans le [tableau 1](#).

Statistiques clés sur l'agriculture en général

- Nombre d'agriculteurs dans différents secteurs ?
- Taille de l'exploitation ?
- Entreprises clés
- Détails démographiques ?

Différents types de coopération et nombre d'agriculteurs concernés ?
 Caractéristiques de chaque type, par exemple le nombre de participants, étendue de la participation, structure juridique ?
 Rôle des agriculteurs dans la coopération - rôle important ou rôle mineur ?
 Questions et problèmes spécifiques relatifs à chaque type de coopération ?
 Commentaire sur la durée de cette coopération (approche traditionnelle à long terme ou relativement nouvelle) ?

Description des types de coopération réalisés et étendue de la coopération

Impacts/avantages de la coopération

- Comment la coopération profite-elle aux agriculteurs ?
- Économies de coûts ?
- Augmentation des revenus ?
- Meilleur accès au marché ?
- D'autres effets ?

Quels facteurs/politiques soutiennent/ encouragent-ils la coopération entre les agriculteurs ? - Ils peuvent être positifs et encourageants ou obligeant les agriculteurs à coopérer pour survivre de l'agriculture.

Facteurs encourageants/de soutien de la coopération

Défis à la coopération

- Quels sont les défis et enjeux ayant une incidence sur la coopération ?
- Quels sont les obstacles à la coopération et comment l'influencent-ils ?

Quelles sont les forces/faiblesses/opportunités/menaces des formes actuelles de coopération ?

Analyse SWOT de la coopération des agriculteurs

Changements dans la nature de la coopération

- Comment se déroule une coopération en général ?
- Quels aspects de la coopération sont en train de changer ?
- Nouvelles tendances ?
- Aspects en déclin ?

Aperçu/avis d'expert sur la manière dont la coopération se déroule ?

Aperçu/Avis d'experts

Amélioration de la coopération

- Qu'est-ce qui pourrait améliorer encore la coopération entre les agriculteurs ?

- Comment les agriculteurs sont-ils équipés pour coopérer de façon efficace ?
- Quelle formation reçoivent-ils en général ?
- Étendue de l'engagement avec formation disponible ?

Compétences et capacités des agriculteurs à coopérer de façon efficace

Besoins en formation pour une coopération efficace

- Quelle formation est nécessaire pour améliorer l'étendue et l'efficacité de la coopération au niveau de l'exploitation ?
- Comment la formation peut-elle améliorer l'étendue et l'efficacité de la coopération ?

Y a-t-il d'autres domaines pertinents dans la coopération entre les agriculteurs qui veulent figurer dans le rapport ?

D'autres questions pertinentes

Les groupes/individus cibles consultés pour l'élaboration des rapports nationaux ont été spécifiques à chaque pays. Cela est dû à des différences importantes dans la politique des gouvernements, à la nature de la coopération et aux activités agricoles menées dans chacun des pays partenaires. La consultation a concerné les acteurs et parties prenantes suivants :

- | | |
|---|----------------------------------|
| Agriculteurs | Organisations agricoles |
| Agents de vulgarisation/conseillers (d'État et/ou consultants privés) | Universités |
| Organismes de recherche agricole | Chercheurs |
| Membres de coopératives et gestionnaires | D'autres personnes ou organismes |

Chaque partenaire COFARM du projet est chargé de cibler les parties prenantes les plus appropriées dans son pays respectif. Cela a été réalisé par le biais de la consultation de son propre réseau de contacts et des associés et, si nécessaire, en identifiant les principales personnes/organisations dont il était nécessaire de demander l'avis. Le nombre de personnes/organismes consultés et l'étendue des consultations nécessaires pour fournir une information utile dépendait également de chaque pays. Le tableau 2 présente une répartition selon le nombre d'organisations /individus et le domaine d'activité pour chaque pays.

Tableau 2 : Nombre et type d'organismes > d'individus consultés pour les besoins du Rapport du COFARM

	Irlande	Allemagne	Rép. Tchèque	Italie	Espagne	Slovénie
Agriculteur	2		2	7	4	1
Agents de vulgarisation et conseillers	5	1	-		1	1
Organismes de recherche agricole	2	1	1			1
Membres de coopératives et gestionnaires				2	3	
Organisations agricoles	1	2	3		2	
Universités	-		1		1	
Chercheurs	1		1			
Autres	3	3	-	1		1
Total	14	7	8	10	11	4

Contexte pour le CO-FARM

Le secteur agricole en Europe a connu de longues périodes de profonde transformation en raison de l'adoption tout d'abord des pratiques agricoles productivistes et, par la suite, post-productivistes (Lafferty et al., 1999 ; Crowley, et al., 2008). Les principes de production productiviste, apparentés au fordisme, ont favorisé l'industrialisation de l'agriculture, en mettant en relief l'intensification de la production, une mécanisation accrue, la spécialisation et la concentration, et la dépendance de l'État en matière de protection des prix (Creamer, et al., 2009, p. 4). L'ère productiviste a émergé après la Seconde Guerre mondiale en raison d'importantes pénuries alimentaires dans toute l'Europe et a imprégné le discours agricole principal jusqu'à la fin des années 1970. Par la suite, une approche post-productiviste radicalement différente est apparue pour remplacer le productivisme, comme il n'était plus rentable pour l'État de fournir le soutien aux prix et des subventions aux agriculteurs (Woods, 2005). Similaire au post-fordisme dans le secteur manufacturier, le post-productivisme, a exigé une révision des pratiques déjà acceptées, comme l'intensification, la mécanisation et la spécialisation. À leur place, des objectifs environnementaux et sociaux ont commencé à l'emporter (Halfacree, 1999). Pour atteindre ces objectifs, les gouvernements successifs et les politiques de l'Union européenne, notamment la Politique Agricole Commune (PAC), ont préconisé l'extensification, la diversification agricole, la gestion de l'exploitation agricole et une amélioration de la valeur de produits agricoles (Woods, 2005). L'adhésion aux principes à la fois post-productivistes et productivistes par toutes les parties prenantes au sein du système agricole européen a permis et initié une longue période de restructuration dans ce secteur, précédemment dominant, de l'économie rurale (McHugh, 2001).

La base économique des zones rurales au sein de l'Europe est également l'objet d'une transformation, plus particulièrement en Europe de l'Ouest, où il s'est produit une réduction considérable du nombre de personnes employées dans le secteur agricole (ORATE, 2006b, p. 32). Un fort taux de croissance de l'emploi dans les régions rurales a été décrit par l'OCDE (2005), car dix de ses vingt-sept États membres avaient des zones essentiellement rurales, permettant d'atteindre la particularité d'être les régions avec le plus haut niveau de croissance de l'emploi entre 1996 et 2001.

Historiquement, la poursuite d'un bénéfice concurrentiel effréné par les entreprises concurrentes (y compris les agriculteurs et les coopératives agricoles) était considérée comme une caractéristique intrinsèque du système capitaliste, avec un accent particulier sur la maximisation d'excédents (profits). En raison des changements structurels importants qui se produisent au sein de l'économie rurale, il est

de plus en plus nécessaire aux agriculteurs de coopérer et collaborer plus étroitement entre eux afin de réduire le capital, le travail et les coûts de formation. Les différences conceptuelles entre la collaboration et la coopération sont décrites dans les définitions suivantes :

La collaboration fait référence à la participation directe par deux ou plusieurs acteurs à la conception, production et/ou commercialisation d'un produit (processus). Les relations entre ces acteurs sont souvent des mécanismes internes qui sont habituellement verticaux, parfois entre les divisions de la même entreprise ou entre les entités des chaînes d'approvisionnement. Elles peuvent inclure des joint-ventures (Polenske, 2004 p. 1031). Une relation de collaboration entre les entreprises nécessite un développement du travail d'équipe et des partenariats; et il implique souvent de nombreuses tâches à remplir conjointement afin d'atteindre un but/résultat désiré.

La coopération fait référence à la situation lorsque « deux ou plusieurs acteurs se mettent d'accord, par le biais d'un arrangement formel ou informel, d'échanger de l'information, l'appui en gestion et en formation technique, de fournir du capital et/ ou de fournir des informations sur le marché. Les relations entre ces acteurs sont généralement externes et horizontales, c.-à-d. les acteurs ne travaillent pas ensemble dans la conception, la production et/ou la commercialisation du produit (processus) » (Polenske, 2004 p. 1031).

Les avantages d'une coopération peuvent être évidents pour des collaborateurs potentiels, mais la confiance et les compétences nécessaires pour travailler efficacement ensemble dans une société coopérative doivent être développées. La coopération entre les entrepreneurs agricoles offre une occasion d'aborder certaines des questions auxquelles le secteur est confronté. Cependant, les agriculteurs et entrepreneurs ruraux ont besoin d'une formation en principes de coopération interentreprises (B2B). Le niveau de l'enseignement agricole offert aux agriculteurs en Europe est généralement faible. Les chiffres d'Eurostat montrent que 80% des gestionnaires d'exploitations agricoles en Europe ont une expérience pratique uniquement et que moins de 10% ont une formation agricole. Un défi majeur pour le secteur agricole est de permettre aux agriculteurs de développer leurs compétences entrepreneuriales. Cela pourrait bien indiquer le fait que si le secteur est sous une telle pression, comme beaucoup semblent suggérer, les agriculteurs de tous types exigeront un appui économique et une plus grande importance devra être attachée à l'enseignement et à la formation.



Le rapport se compose des parties suivantes :

Partie 1 Profil agricole dans les pays partenaires de CO-FARM.

Partie 2 Catalogue d'activités de coopération.

Partie 3 Avantages et défis associés à la coopération/collaboration (ANALYSE SWOT).

Partie 4 Mécanismes (facteurs) pour encourager la collaboration/coopération.

Partie 5 Exigences en matière de formation et de formation continue.

Partie 6 Conclusions et recommandations.

Cette section donne un aperçu sur l'agriculture dans les pays partenaires du COFARM de manière à fournir à la fois un aperçu de ces pays et un contexte pour le projet.

République Tchèque

Environ 53% de la superficie globale de la République Tchèque (44 millions d'hectares) est constituée de terres agricoles (y compris de terres forestières, espaces tels que les étangs pour l'élevage de poissons ou terrains nécessaires à l'appui des activités agricoles), dont 3,5 millions d'hectares environ est une surface agricole utile. Les terres arables représentent environ 38% des terres agricoles (UZEI, 2015).

Il y a à peu près 47 000 exploitations agricoles en République Tchèque et 100 000 personnes qui travaillent dans ces fermes (2% du total de la population active). La majorité des entreprises agricoles sont des propriétés privées (environ 30 000 agriculteurs privés) et il y a une faible proportion de coopératives agricoles. On estime qu'environ 22 000 fermes pourraient être décrites comme exploitations agricoles familiales.

La taille moyenne des exploitations agricoles en République Tchèque est importante et s'élève à 133 hectares. Cependant, cette taille moyenne élevée des exploitations agricoles est due au nombre de grandes entreprises qui gèrent des exploitations de 5000 à 10 000 hectares. Par conséquent, il y a un grand nombre d'agriculteurs (30 000) qui opèrent sur une petite surface moyenne (35-37% de l'ensemble des terres agricoles).

Il y a eu une croissance importante du nombre d'agriculteurs qui s'investissent dans l'agriculture biologique. En 2015, il y avait près de 4 100 agriculteurs biologiques enregistrés, qui cultivent environ 12% des terres agricoles (UZEI 2015). Près de 6 500 agriculteurs sont membres de l'ASZ (Association des agriculteurs privés), mais la plupart d'entre eux n'appartiennent à aucune organisation.

Allemagne

En 2015, il y avait 280 800 agriculteurs en Allemagne, exploitant 16,7 millions d'hectares de terres arables (Destatis, 2015). Autour de 45,3% des agriculteurs cultivent 20 hectares ou moins alors que 30% exploitent des fermes de 100 hectares ou plus. Les principales utilisations des terres sont: céréales; pâturage; maïs; et colza (tableau 3).

Tableau 3 : Utilisation principale des terres agricoles allemandes (2016)

Utilisation des terres	Hectares (millions)
Céréales	645
Pâturage	4.51
Maïs	2.56
Colza	1.33
Betterave	0.33
Pommes de terre	0.24

Environ 64% des agriculteurs allemands étaient âgés de moins de 35 ans en 2013, tandis que 36,1% étaient âgés de plus de 55 ans (Tableau 4). La population agricole vieillit car en 1999 16,5% des agriculteurs étaient âgés de moins de 35 ans et 28,5% avaient plus de 55 ans.

Tableau 4 : Catégories d'âge des agriculteurs allemands (2013)

Catégorie d'âge	%
Moins de 35 ans	64
35-45 ans	25.6
45-55 ans	37.8
55-65 ans	29.5
+ 65 ans	6.6

Irlande

En Irlande, il y a un total de 4 536 400 d'hectares utilisés à des fins agricoles, dont : 81% de prairies; et 7,1% de céréales, légumes et pommes de terre (CSO, 2015). Le bétail des exploitations irlandaises est composé de: 10,1m de volailles; 6,9m de bovins et vaches, 4,9m de brebis, et 1,6m de porcs (CSO, 2015). Le secteur agro-alimentaire représentait 84% de l'emploi total en 2015 (DAFM, 2016).

Il y a un total de 139 860 exploitations agricoles en Irlande (CSO, 2012), 272 000 personnes travaillent sur ces exploitations (fournissant un total de 168 387 unités de travail annuelles). Plus de 90% de toute la main-d'œuvre dans ces fermes est fournie par les propriétaires et leurs familles. Seulement 6% de la main-d'œuvre est fournie par les travailleurs permanents non familiaux, tandis que 3,6% est fournie par la main-d'œuvre non-permanentes (travailleurs occasionnels, services d'aide et contractants agricoles). Presque toutes (99,8%) ces exploitations sont des entreprises familiales. Près de neuf sur dix (88%) propriétaires de fermes sont des hommes.

Plus de la moitié (56%) des agriculteurs irlandais sont classés en tant qu'éleveurs bovins spécialisés, 11% en tant que producteurs de moutons spécialisés et 9% comme agriculteurs mixtes, vivant de la culture-élevage. Environ 11% sont des producteurs laitiers et 4% des agriculteurs en culture spécialisée (CSO, 2015).

Age des agriculteurs

L'âge moyen des agriculteurs irlandais était en 2010 de 54 ans (une croissance de 51 ans à partir de 2000) tandis que le nombre de détenteurs de ferme âgés de moins de 35 ans a diminué de moitié entre 2000 et 2010 (CSO, 2012). Les chiffres pour 2013 indiquent que 6% des détenteurs de ferme sont âgés de moins de 35 ans et 53% sont âgés de plus de 55 ans (DAFM, 2017 ; CSO, 2012).

Surface cultivée

La taille moyenne des exploitations en Irlande était de 32,7 hectares en 2015. Cependant, près de 43% des fermes en Irlande avaient une surface de moins de 20 hectares (CSO, 2015) et seulement 3% d'entre elles disposaient de 100 hectares ou de plus (CSO, 2012). Il y avait en moyenne 3,8 parcelles¹ exploitées par chaque agriculteur (CSO, 2012). Près de 45 000 (32,2%) fermes disposaient de terres louées et 16% des terres agricoles ont été louées en 2015 (CSO, 2012, SCSl et Teagasc, 2016).

¹Une parcelle est définie comme un morceau de terre cultivée par l'exploitation qui est entièrement entourée de terres d'autres exploitations et/ou par les routes, les forêts, l'eau etc.

Revenus agricoles

Le revenu moyen d'une ferme familiale en Irlande était en 2015 de 26 303 €, mais il y a des variations importantes entre les entreprises (12 660 € dans des fermes d'élevage de bovins et 62 141 euros dans des fermes laitières) (Hennessy et Moran, 2016). Le revenu moyen par ferme des 38% des exploitations agricoles classées à temps plein² était en 2015 de 51 557 €, alors que pour les 63% des exploitations agricoles considérées comme à temps partiel, le revenu moyen par ferme familiale était de 11 058 €. Les revenus agricoles en Irlande sont très dépendants de

paiements directs³. En 2015, le paiement total moyen était de 17 168 € et cela représentait 65 pour cent des revenus en moyenne (allant de 32% pour les producteurs laitiers, à plus de 100% pour l'élevage de bétail et les éleveurs de moutons) (Hennessy et Moran, 2016).

²Dans le NFS (National Farm Survey), la répartition en fermes à temps plein et à temps partiel est basée sur l'apport de la main d'œuvre, avec des exploitations nécessitant un apport de 0,75% de main d'œuvre standard, définie comme à temps plein, et celles qui demandent moins qu'un temps partiel

³Le total des paiements directs est composé du régime de paiement de base (Basic Payment Scheme - BPS), qui comprend le paiement écologique (Greening payment), et les paiements liés à la zone défavorisée (Disadvantaged Area Scheme - DAS), aux divers systèmes environnementaux tels que REPS, GLAS, l'AEOS, au système génomique (beef data genomics scheme), à la compensation au titre de produits laitiers et à un certain nombre d'autres systèmes plus petits.

Viabilité de la ferme

Environ 38% des exploitations agricoles irlandaises ont été classées comme viables en 2014, contre 31% précédemment, classées comme durables, en raison de la présence de revenus non agricoles. La viabilité de l'agriculture varie assez sensiblement selon le système agricole. En 2014, 82% des fermes laitières étaient économiquement viables. Cependant, 42% des systèmes d'ovins et d'autres bétails étaient vulnérables et seulement 15% des systèmes d'élevage de bétails étaient classés comme viables (Hennessy et Moran, 2015).

Education et formation

Seulement 31% des agriculteurs avaient entrepris un certain type de formation formelle mais plus de la moitié (51,5 %) des agriculteurs de moins de 35 ans, avait entrepris la formation. Le nombre d'agriculteurs possédant une formation était également plus élevé dans les grandes fermes (CSO, 2012).

Slovénie

L'agriculture slovène est influencée par le fait que 90% de la superficie est située à une altitude de plus de 300 mètres, les surfaces plates ne représentant que 20% de la superficie des terres. Environ 86% de la superficie agricole est classée en zones défavorisée dont 72% est située dans la montagne.

Il y avait 70 000 exploitations en Slovénie en 2014, avec une superficie moyenne de 6,7 hectares (composée en moyenne de 22 parcelles). Une personne sur dix en Slovénie travaille dans une exploitation agricole et 49% de la population vit dans les zones rurales. Les exploitations familiales sont le type d'exploitation principal. Les fermes slovènes ont tendance à être trois fois plus intensive par hectare que la moyenne de l'UE-27.

La Slovénie a un niveau significatif de sylviculture, environ 60% de la surface terrestre est destinée à des usages

forestiers. La Slovénie a tendance à avoir moins de terres arables et de cultures permanentes et plus de prairies permanentes que les autres pays de l'UE-27. Le lait, la production de bétail et de volaille sont les branches agricoles les plus importantes. Bien que la production laitière soit la branche la plus importante, seulement 2% des exploitations d'élevage se font à grande échelle (de plus de 50 UGB).

Les fermes en Slovénie sont généralement familiales, 64% des personnes qui travaillent dans les fermes sont membres de la famille du propriétaire avec une participation importante des femmes dans la main d'œuvre agricole.

La plupart des exploitations agricoles slovènes ne sont pas rentables avec un seul revenu agricole et beaucoup d'agriculteurs ont mis en place de nombreuses activités diversifiées. En 2013, il y avait plus de 12 000 activités supplémentaires enregistrées dans des exploitations agricoles et forestières, y compris dans la transformation des aliments, des services et dans le tourisme. En Slovénie, il y a aussi un grand nombre de fermes semi-professionnelles (17%) où les membres de la famille travaillent à l'extérieur de l'agriculture, mais sont encore engagés dans une certaine mesure dans l'agriculture. Les subventions de l'UE ont représenté 61% des revenus agricoles slovènes en 2010.

Espagne

L'agriculture représente 28% de la superficie de l'Espagne (un faible niveau de surface agricole est le résultat de problèmes climatiques tels que la pauvreté des sols, la pénurie en eau et un terrain montagneux). L'agriculture en Espagne est pratiquée à petite échelle, plus de la moitié des exploitations ont moins de 5 ha. La majorité de la main d'œuvre sur les fermes espagnoles est fournie par la famille. Une taille moyenne petite des exploitations agricoles est due à la difficulté de développer l'agriculture dans le pays. L'absence d'opportunités dans l'agriculture et dans les zones rurales entraîne la perte de beaucoup de représentants de la jeune génération ce qui influence la vitesse d'évolution et de développement dans le secteur.

Tandis que la plupart des fermes espagnoles se spécialisent dans les cultures permanentes (fruits, oliviers, vignes), en termes de superficie, les cultures non permanentes représentent près de trois quarts de la surface agricole totale. La majorité des fermes d'élevage vivent des bovins et de la volaille, alors que 25% des exploitations ont des porcs, ce secteur représentant 40% du total des unités d'élevage de bétail.

Environ 48% des exploitations agricoles sont classées comme spécialisées en cultures permanentes tandis que les grandes cultures spécialisées constituent 22% des exploitations, et les spécialistes du bétail au pâturage - 13%. Le nombre moyen d'unités de travail par exploitation est de 0,84 unités.

Comme cela a été le cas tout au long de l'UE, le secteur agricole espagnol est devenu très dépendant des subsides de l'UE et d'autres subventions. Le soutien, sous forme de subsides et subventions accordés, a accentué la différence entre les petites exploitations familiales (majorité du secteur) et les grandes exploitations les plus viables

(minorité). En outre, les objectifs de production traditionnels du secteur agricole ont été élargis pour inclure le développement rural et les objectifs de protection environnementale. Cela implique une notion plus large de développement économique, grâce à la conservation de la nature et à la lutte contre le dépeuplement.

Toscane

Structure

Les principales caractéristiques de l'agriculture en Toscane sont de petites fermes familiales avec une production diversifiée (vin, huile et cultures). Environ 55% de la superficie en Toscane est utilisable en tant que terres agricoles, le paysage de Toscane est généralement constitué de collines et de montagnes. En conséquence, les rendements ne sont pas très élevés et l'accent est mis sur la valeur ajoutée provenant de la qualité des produits.

Âge des agriculteurs

Seulement 1,9% des agriculteurs en Toscane sont âgés de moins de 30 ans, alors que plus de la moitié (54,7%) sont âgés de plus de 60 ans.

Fermes et principaux produits

Il y avait 72 600 fermes en Toscane en 2010, mais plusieurs étaient de très petite dimension. Les données de l'Union de Commerce indiquent qu'il y avait 41 000 fermes enregistrées dans la région. Environ 40 000 exploitations agricoles disposaient de terres arables, 10 000 élevaient des bovins, 2 360 s'occupaient d'élevage d'ovins et 1 300 exploitations - de porcs. Alors que 26 000 fermes avaient des vignes et 50 000 avaient des oliviers.

Les deux tiers des exploitations agricoles de la Toscane ont moins de 5 hectares, tandis que 80% ont moins de 10 hectares. Cependant, alors que 11% des fermes de Toscane ont 20 hectares ou plus, elles occupent 67,8% de la surface terrestre. Une ferme typique de Toscane a environ 10 hectares et produit du vin, de l'huile et des cultures, alors que les exploitations agricoles dans les zones de montagne s'occupent généralement de l'élevage de bovins et de moutons. De nombreuses fermes s'impliquent dans des activités diversifiées, en particulier dans le tourisme.

République Tchèque

L'histoire a un impact important sur la coopération dans l'agriculture. Par exemple, il y a eu dans le passé des fermes collectives en République Tchèque. Les fermes collectives ont été initialement créées pour unir les agriculteurs et avaient des objectifs économiques, mais aussi l'évolution de leurs membres. Après l'émergence du communisme, les agriculteurs ont perdu leurs fermes, ils ont été contraints de rejoindre les fermes collectives mais ils n'avaient pas le droit de prendre des décisions. On a centralisé les activités et l'état est devenu le principal organe de décision. Ces coopératives ont peu fait pour soutenir le développement des agriculteurs. C'est pour cette raison que de nombreux agriculteurs ont maintenant des réticences à l'adhésion aux coopératives et préfèrent travailler sur leur propre exploitation.

A partir de 1989, un changement important en agriculture a eu lieu en République Tchèque. Le nombre de fermes est passé de 4 403 en 1989 à 90 000 en 1995 (majorité de moins de 3 hectares). Le nombre a diminué à nouveau et s'est stabilisé à 47 000 fermes.

Les agriculteurs de la République Tchèque collaborent actuellement à un certain nombre de projets communs (partage de machines), ventes de garage en commun et la promotion des objectifs politiques des agriculteurs. Certaines des formes les plus importantes de la coopération sont dans les coopératives de commercialisation (p. ex. dans l'industrie laitière, les fruits et légumes). Les producteurs tchèques de lait s'organisent en associations de producteurs de lait (APL) pour négocier ensemble. Les APL existent depuis les années 1990, sont habituellement dirigées par des agriculteurs et représentent maintenant 70% du lait cru produit et 51% des producteurs de lait.

Allemagne

Une coopération informelle souple existe en Allemagne depuis des décennies avec un certain succès. La coopération est plus intense pour les machines que pour le bétail. La forme la plus commune de coopération porte sur les machines et elle peut concerner un nombre plus important de partenaires. Elle peut être juridiquement formalisée. La coopération dans l'élevage commence habituellement avec le partage d'installations de stockage de fumier qui englobe deux ou plusieurs troupeaux. Cependant, des fusions réelles dans ce domaine sont une exception. Dans certaines régions (p. ex. en Bavière du Sud), la coopération a du succès parmi les agriculteurs surtout dans le cadre de la transformation laitière et de la viande ainsi que du marketing.

Le rôle des agriculteurs dans la coopération en Allemagne est varié et passe d'un engagement total au simple financement de projets.

Irlande

Les agriculteurs de même que les autres détenteurs de propriété en Irlande ont un fort attachement à la terre/au droit de propriété. Cette histoire d'attachement à la propriété de la terre se traduit aujourd'hui dans le faible niveau de transactions foncières en Irlande. Moins de 1% des terres agricoles dans le pays est vendu chaque année. En l'absence de ventes de terrains, la location de terrains est le principal moyen qui permet aux agriculteurs d'avoir accès à d'autres terres. L'importance de la location vient du fait que les propriétaires conservent le titre de propriété de la terre, même lorsqu'ils ne sont plus capables ou intéressés à cultiver la terre. Le marché de location de terres en Irlande est traditionnellement dominé par des contrats de location de courte durée de 11 mois (une seule récolte) (SCSI & Teagasc, 2015). Les paiements directs de la PAC ont également un impact sur le marché foncier car les droits au paiement sont liés à la surface cultivée.

Cush et Macken-Walsh (2016) ont souligné qu'en dépit de l'importance historique de la propriété des terres et des unités de production indépendantes, il y a eu une tradition de coopération qui a aidé à la survie des exploitations familiales. On trouve beaucoup d'exemples dans le passé où les agriculteurs se sontentraîdés au moment de la récolte ainsi qu'à d'autres moments lorsqu'il y avait un fort besoin de main-d'œuvre.

Les partenariats agricoles sont la principale méthode de collaboration entre les fermiers irlandais. En plus de partenariats, d'autres modes englobent : la production de lait partagée; la traite partagée; les contrats d'élevage; les contrats de location de vaches. Les groupes de producteurs en Irlande entreprennent généralement une collaboration dans la commercialisation de produits agricoles. Il y a aussi un petit nombre d'agriculteurs qui participent aux achats groupés des intrants agricoles.

Partenariats agricoles

Le partenariat comme concept d'affaires est reconnu par la loi irlandaise depuis la loi sur les sociétés datant de 1890. Le partenariat existe à partir du moment où deux agriculteurs ou plus unissent leurs ressources et efforts afin d'obtenir divers avantages (Teagasc, 2017). L'une des raisons pour lesquelles des partenariats agricoles se sont développés en Irlande c'est qu'ils fournissent un mécanisme permettant d'améliorer la viabilité économique des exploitations qui n'ont pas de ressources pour le faire individuellement, tout en maintenant la ferme en possession de la famille (Macken-Walsh & Roche, 2012).

Le développement de partenariats en Irlande au cours des 15 dernières années a été concentré sur la production de lait dans le cadre des partenariats (PPMPL - Programme de protection des marges pour les producteurs laitiers). Cela a été facilité par la modification des règles régissant les quotas laitiers en 2002. La majorité des PPMPL mises en place ont englobé les parents et les enfants (DAFM, 2011).

Deux types de partenariats agricoles se sont développés en Irlande : intrafamiliaux et interfamiliaux. Les intrafamiliaux sont plus fréquents en Irlande et concernent le conjoint, les parents et les enfants, ou les frères et sœurs, et impliquent souvent une seule ferme. Les interfamiliaux sont conclus entre deux ou plus agriculteurs qui collaborent

entre eux, qui n'ont pas de liens familiaux, et comprennent plus d'une ferme, impliquées dans une ou plus d'entreprises.

Partenariats agricoles enregistrés⁴

La suppression des quotas laitiers en 2015 a apporté des changements dans les règles de partenariats agricoles en Irlande. Un partenariat agricole enregistré à but lucratif est un arrangement de partage entre deux agriculteurs ou plus qui doivent fonctionner selon certaines conditions énoncées dans la législation irlandaise en vertu du texte réglementaire 247 [Statutory Instrument] de 2015 et les exigences associées d'immatriculation des partenariats agricoles (Publications gouvernementales, 2015). Le registre des partenariats agricoles est tenu par le Ministère de l'agriculture, de l'alimentation et de la marine.

Le registre porte assistance aux anciens partenariats de production de lait et aux nouveaux partenariats basés sur une entreprise ou sur une association d'entreprises. Le modèle de partenariat permet également d'inclure des partenaires non-actifs qui souhaitent apporter une contribution de fonds personnels sous forme de terre ou de capital. Ce modèle facilite également les situations où les jeunes qui ont acquis une bonne formation peuvent entrer dans un partenariat avec un producteur de lait (Curran, 2015).

⁴Sur le nombre de partenariats agricoles opérationnels enregistrés, évalué à 1 800-1 900 en 2017, environ 75 % sont familiaux.

Exploitation agricole partagée

L'exploitation agricole partagée consiste en un arrangement où deux personnes, un propriétaire foncier et un fermier exploitent deux entreprises agricoles distinctes sur un même terrain sans former un partenariat ou une société. Chacun apporte des contributions distinctes à l'entreprise et chacun prend sa part à la production. Il n'y a pas de paiement pour les terres concernées contrairement à la location/location à bail et chacun vend sa propre part de la production. Ils contribuent chacun aux coûts de production, conservent leur propre comptabilité et calculent leurs propres bénéfices comme deux entreprises indépendantes. Les deux demeurent des entités commerciales séparées aux fins de l'imposition et liées au ministère/à l'UE. Les deux parties partagent les risques et les avantages (p. ex., d'exposition à des pertes dans une mauvaise année ou à des bénéfices dans une bonne année). Les détails sont fixés dans un accord juridique (Teagasc, 2017).

Exploitation laitière partagée

L'exploitation laitière partagée est un nouveau concept en Irlande, qui offre aux jeunes gens qualifiés des opportunités pour entrer dans l'industrie laitière. Il fournit une option à court terme aux personnes qui pensent revenir à la ferme familiale ou, à long terme, un mécanisme de développement visant à construire leur entreprise agricole. L'entente précise les risques à partager par le trayeur mais aussi les fruits du partage des bénéfices découlant de l'efficacité de la gestion agricole qu'il peut récolter. Les coûts d'exploitation sont partagés entre le propriétaire du terrain et le fermier laitier en fonction de ce que chaque partie apporte à l'arrangement. Généralement, le propriétaire fournit un fonds, des infrastructures et des installations, et quelques vaches. Le trayeur fournit les compétences de gestion, la main d'œuvre nécessaire pour mener à bien une entreprise agricole et quelques vaches. Les bénéfices sont partagés selon une proportion convenue (Land Mobility, 2017).

Élevage sous contrat⁵

Le contrat d'élevage des génisses de remplacement est un concept relativement nouveau en Irlande, qui a émergé quand les fermes laitières se sont élargies et la disponibilité des terrains autour de la salle de traite a limité une expansion ultérieure ou la quantité de lait qui peut être produit par la ferme. En conséquence, certains producteurs laitiers ont conclu des arrangements suite auxquels ils engagent un autre agriculteur pour élever leurs génisses de remplacement (Teagasc, 2013).

⁵On estime que 5% des producteurs laitiers sont engagés dans l'élevage sous contrat.

Location de vache

La location de vache est un arrangement selon lequel un producteur de lait qui a trop de vaches loue ces vaches à un autre agriculteur. La durée de la location peut aller du court terme (1-2 ans) au long terme (4-5 ans). Les vaches louées à court terme sont rendues au propriétaire tandis que celles données en bail à plus long terme ne reviennent pas généralement. Le succès de la location de vaches dépend de deux agriculteurs qui travaillent en étroite collaboration et se font confiance (Teagasc, 2017a).

Groupes de producteurs agricoles

Les groupes de producteurs agricoles en Irlande fonctionnent généralement dans la production de bœuf et d'agneau, cependant, il y a également quelques groupes importants dans la foresterie et la production de bois. Les agriculteurs spécialisés dans l'agneau et les groupes de producteurs de viande bovine s'engagent en général dans des contrats avec un ou plusieurs transformateurs de viande désireux d'acheter leurs produits. Les transformateurs s'engagent par conséquent à acheter à un prix fixé un grand nombre de stocks et les agriculteurs profitent d'un plus grand effet en termes de levier de prix. Dans certains groupes, les agneaux ou les bovins sont rassemblés dans un emplacement central et ensuite transportés à l'usine. Cela offre à l'agriculteur une certaine commodité sans influencer le prix. Quelques groupes de producteurs participent également aux achats groupés d'intrants.

Slovénie

Les coopératives sont la forme la plus commune de collaboration entre les agriculteurs en Slovénie. En 2013, il y avait 76 coopératives agricoles en Slovénie. Les coopératives existent en Slovénie depuis plus de 140 ans. Elles restent importantes aujourd'hui car les trois quarts des produits alimentaires slovènes sont commercialisés par les coopératives. Elles couvrent un éventail d'activités : fourniture de services aux agriculteurs et aux ruraux, en particulier dans les zones reculées ; achat et vente de produits agricoles (lait, raisins, pommes de terre, bovins, légumes, céréales, bois, houblon), transformation des aliments (viande, vin et produits laitiers) ; et vente au détail. Certaines coopératives de par leur nature sont polyvalentes, tandis que d'autres sont spécialisées (forêts, fruits, produits laitiers). Les groupes de producteurs deviennent également de plus en plus populaires en Slovénie, en particulier dans les domaines des systèmes de qualité. Au niveau national, 41 produits ont été protégés en Slovénie.

Il y a une longue histoire des coopératives en Slovénie dont les origines se trouvent dans la transformation laitière. Les coopératives de crédit ont également joué un rôle clé dans la popularité des coopératives parmi la communauté agricole. En 1992, la législation sur les coopératives a été adoptée en Slovénie, et un certain nombre de modifications depuis lors y ont été apportées.

Les coopératives slovènes ont doublé leurs revenus au cours des dix dernières années, et ont également augmenté leurs ventes sur les marchés locaux et régionaux et réalisé plusieurs investissements qui ont créé de nouveaux emplois dans les zones rurales. Le programme de développement rural 2014-2020 représente une nouvelle opportunité pour les coopératives car elles sont appréciées pour leur rôle dans les zones rurales, dans la production et la transformation de produits locaux, dans l'organisation de l'agriculture, le maintien d'emplois, et assurent la culture de terres et de zones rurales faiblement peuplées.

L'union coopérative de Slovénie est une organisation non gouvernementale à adhésion volontaire. Elle soutient le développement du mouvement coopératif (regroupant 71 coopératives) et représente les intérêts de leurs membres. Sa mission est de stimuler et de représenter le développement durable des coopératives, en travaillant ensemble au bénéfice de leurs membres et des consommateurs.

Même si les coopératives jouent un rôle important dans l'agriculture slovène, notamment en termes d'échanges de produits agricoles, elles ont une mauvaise connotation parmi les agriculteurs, à cause des systèmes politiques précédents, selon les personnes interrogées (consultant agricole, agriculteur et directeur de la société de production de fruits).

D'autres formes de coopération, qui ont été identifiées en Slovénie sont les centres de machines, qui s'occupent de la fourniture de machines agricoles et forestières, les communautés agraires - dont la vocation est la gestion commune des terres agricoles et forestières. Il existe également d'autres formes de coopération formelle et non formelle.

Une forme importante de coopération est celle des cercles d'études qui sont organisées au sein de la chambre d'agriculture et des forêts de Slovénie (CEFA) (d'après un consultant agricole interrogé). Les cercles d'études sont organisés avec l'aide d'un expert - consultant spécialisé de CEFA, et réunissent un petit groupe d'agriculteurs spécialisés. Cette forme de coopération ne mène pas seulement à l'échange de connaissances (et par conséquent, l'augmentation de la production), mais peut également donner lieu à des achats groupés de produits phytosanitaires, d'équipement, etc., à des prix plus compétitifs. Un effet similaire peut être obtenu au sein de différentes associations (éleveurs, producteurs de grandes cultures).

Espagne

Il y a deux types principaux de coopération entre les agriculteurs espagnols : 1. Les associations de production, de transformation et de commercialisation des produits agricoles qui comprennent les coopératives (de production, de services, de crédit, de machines), les sociétés de transformation agraire, les sociétés civiles ou commerciales et les groupements basés sur des régulations agricoles spéciales); 2. Les syndicats professionnels ou associations représentatives.

Les coopératives en Espagne représentent presque la moitié de la production agricole nationale. L'activité principale de 48% des coopératives est l'approvisionnement en produits; tandis que 33% sont des coopératives d'huile d'olive. Les coopératives de fruits et légumes sont également importantes. Les coopératives représentent 13% de l'ensemble de l'industrie alimentaire en Espagne, 29% du chiffre d'affaires et 20% de l'emploi.

Les coopératives de services agricoles prennent différentes formes selon les services fournis: coopératives d'approvisionnement, de transformation et de commercialisation.

- Les coopératives d'utilisation commune des terres sont celles où les biens de production (terre, machines) sont réunis en une seule ferme qui est gérée comme une coopérative.
- Les coopératives de travail s'occupent de la mise en commun des ressources en main-d'œuvre de personnes qui sont alors disponibles pour fournir des services à d'autres dans le secteur agricole.
- Les coopératives de crédit fournissent des financements aux agriculteurs pour l'investissement et les coûts du travail.
- Communauté de biens : c'est une forme d'entreprise où plusieurs personnes investissent leurs capitaux dans l'intention de créer un fonds pour la gestion d'une entreprise, tout en conservant leur indépendance.
- Location/métayage : contrats entre les agriculteurs qui permettent à d'autres d'utiliser leurs terres pendant un temps fixe et un prix. Dans le métayage, le propriétaire a le droit de recevoir une partie de la production.
- Communautés d'irrigation : agriculteurs qui gèrent collectivement la distribution d'eau d'une manière efficace, ordonnée et équitable entre les membres.
- Groupe de gestion agricole : associations dont l'objet est la fourniture de services de gestion agricole.
- Groupes et organisations de producteurs agricoles (GOPA): ce sont des coopératives ou AST avec une notation spéciale contenant des objectifs spécifiques tels que : concentration de l'offre; ou l'adaptation de la production agricole à la demande.
- Organisations professionnelles: elles représentent les agriculteurs dans une série de forums.

Le développement des coopératives en Toscane a conduit à la variété dans la nature et les types de coopératives. Les principales distinctions peuvent être faites entre une coopération économique et temporaires et d'autres formes de coopératives.

Coopération économique

Taille:

- Petites coopératives: généralement, un petit groupe de gens qui travaillent ensemble pour créer une petite entité de coopération, comptant entre 3-8 membres, s'occupant généralement d'une production commune.
- Coopératives: au moins 9 membres.
- Consortium: ils sont normalement créés en vue d'une activité d'affaires commune. Un type spécial de consortium est celui spécialisé dans la gestion des produits aux dénominations protégées.
- Organisations de produits: Cette forme de coopération est née suite à l'évolution de la PAC, qui a fourni un soutien financier à des organismes reconnus de « produit », en particulier dans le secteur des légumes.

Activité:

- Production: Certaines coopératives ont été créées pour gérer les zones abandonnées et spécifiquement dans le secteur forestier.
- Activités sociales: au cours des dernières années, on a découvert que l'agriculture pouvait aider les personnes atteintes de handicap physique ou social; beaucoup de coopératives sociales ont été créées afin d'apporter un soutien aux personnes ayant un handicap social ou physique.
- Transformation: C'est un domaine traditionnel des coopératives en Toscane, principalement dans l'huile d'olive, fromage de brebis, de vin, de légumes.
- Services: Cette fonction, généralement gérés par des coopératives de transformation, est de fournir des intrants agricoles (engrais, pesticides, etc.) et/ou de services de conseil.

La coopération entre les personnes : dans l'agriculture en Toscane, il y a de nombreux exemples de coopération au sein de la famille, d'une manière informelle ou sous forme d'« entreprises simples »".

Coopération temporaire et d'autres formes de coopération

- Association de portée temporaire et association d'entreprise temporaire: les projets publics et les organismes de financement exigent l'établissement d'un groupe pour gérer un projet par exemple, dans le cadre du PRD. Cette forme de coopération est régie par la législation nationale et a généralement une forme très simple d'entreprise.
- Réseaux d'entreprise : c'est une nouvelle forme de coopération qui a été établie en vertu de la législation nationale en 2009. Il peut y avoir deux formes différentes : un contrat de réseau, sans portée économique, dans lequel les entreprises associées ne peuvent que partager des activités et des services ; et d'un sujet-réseau, dans lequel elles peuvent avoir leurs propres activités économiques, numéros de la TVA et comptabilités.

République Tchèque

République Tchèque: Avantages

La coopération entre les agriculteurs a des avantages économiques intrinsèques, en particulier pour les petits agriculteurs, dans la mesure où il y a une capacité de partager des ressources (machines): par exemple, une personne interrogée (un représentant de l'Association des éleveurs) a déclaré : « les petits agriculteurs n'ont pas suffisamment de matériel technique, de sorte qu'ils se tournent vers les gros agriculteurs qui en ont. Ainsi les gros agriculteurs peuvent leur fournir des services et nous pouvons voir qu'il y a et il doit y avoir une coopération en termes de "l'utilisation de leurs capacités". C'est ainsi que l'on a commencé à travailler beaucoup mieux surtout autour des villages, il y a eu des progrès depuis les années 1990 ».

Des groupes représentatifs (par exemple l'Association des éleveurs de moutons et de chèvres) ont un rôle influent dans la contribution à la politique agricole en République Tchèque. La mission principale de l'Association des éleveurs de moutons et de chèvres est principalement axée sur l'élevage, mais cette organisation protège aussi les intérêts de l'agriculteur. L'Association des agriculteurs privés (ASZ) joue un rôle majeur dans la défense des droits des agriculteurs. Selon une personne interrogée (chef de projet dans l'agriculture) « l'ASZ est également un membre de la COPA (Comité des organisations professionnelles de l'agriculture), qui donne à l'association une possibilité d'influencer la politique agricole commune et de promouvoir les intérêts de leurs membres au niveau européen ».

Les avantages économiques importants peuvent être constatés dans deux façons relativement « sûre » de coopérer dans la mesure où les agriculteurs n'ont pas à subir de risques inutiles et n'ont pas à craindre de perdre leur indépendance ni leur droit de prendre des décisions. Un excellent exemple est l'achat commun de matériels. Il n'est pas nécessaire de signer des contrats/actes officiels, ce qui rend cette forme de coopération plus attrayant pour les agriculteurs. Il est difficile de chiffrer le montant gagné grâce à des activités de coopération, mais il y a une anecdote selon laquelle les agriculteurs qui achètent collectivement les pesticides peuvent ensemble réduire les coûts de manière importante (5% à 35% du prix d'achat).

Le système agricole tchèque a été profondément touchée par le régime socialiste/communiste qui a duré de la fin de la Seconde Guerre mondiale jusqu'à l'année 1989. Les opinions d'experts varient sur la façon dont les effets du passé se répercutent aujourd'hui sur la coopération entre les agriculteurs, mais personne ne le voit sous une lumière positive. Il peut être très difficile de promouvoir les avantages économiques de la coopération quand des facteurs historiques (y compris ceux de la collectivisation forcée des exploitations) continuent à influencer les attitudes, les opinions et les comportements. En fait, les agriculteurs ne veulent pas être contraints à la coopération. Toute aide ou activité initiée par l'État doit prendre en compte l'attitude et l'opinion des agriculteurs. La politique actuelle du gouvernement est en faveur de la coopération agricole et il est disposé à prendre des mesures pour la soutenir. Les exemples les plus connus sont énoncés dans la version actuelle du Programme de développement rural 2014 - 2020⁶. En outre, tous les parties prenantes (des agriculteurs aux décideurs) discutent des avantages de l'appui de l'État. Un chercheur de l'Université d'agronomie a suggéré que le soutien financier fourni par l'Union européenne dans le cadre du Programme de développement rural n'a pas eu d'influence positive sur le développement et l'assistance aux coopératives. Au contraire, un programme lancé par cette initiative (2004 - 2006) s'est complètement effondré et n'a pas été renouvelé depuis. Le régime a cherché à soutenir financièrement la création des coopératives de commercialisation, mais les agriculteurs ont cessé de participer aux « nouvelles coopératives » quand l'aide financière a cessé.

Une autre question liée à l'histoire et aux caractéristiques générales de la population tchèque est le manque de confiance mutuelle. Cela a un grand impact en particulier sur les achats de machines. Une personne interviewée a indiqué qu'il y a des politiques d'octroi de subventions tournées vers les technologies et les machines « copartagées », mais les agriculteurs ne leur sont pas favorables surtout à cause du manque de confiance mutuelle. En outre, il y a un manque de motivation en raison de la conjoncture économique positive actuelle pour les agriculteurs tchèques. **Sentiment de liberté** : Après la fin du communisme, les terres agricoles ont été transférées de nouveau à des agriculteurs et cela a conduit à un changement de mentalité, et l'agriculteur a eu l'opportunité de prendre les décisions relatives à son exploitation agricole.

Aversion au risque : Si les gens ont décidé de partager la technologie et des machines, il y aura toujours quelqu'un qui assume le risque au détriment des autres participants de la coopération. Le premier membre a le plus de responsabilités. Les autres membres auront moins de responsabilités et peuvent être enclins à tromper leurs collègues agriculteurs pour leur propre gain. Les Tchèques ne sont généralement pas prêts à partager et manifestent un fort sentiment d'individualité.

Bonne situation économique : La situation économique en République Tchèque est très favorable, de sorte que les agriculteurs n'ont pas de forte motivation économique à poursuivre des activités de collaboration/coopératives. Une personne interrogée a également exposé un problème moins évident : de nombreux produits agricoles, tels que la viande ou les œufs, ont des dates d'expiration très courtes ce qui entrave la coopération à long terme de nombreux produits agricoles, favorisant la promotion des réseaux de distribution mutuelle. Toutefois, les agriculteurs peuvent collaborer efficacement à l'échelle locale, les exemples les plus connus sont le transport des produits ou les espaces communs pour les ventes de garage partagées.

⁶Les projets spécifiques peuvent être trouvés à : <http://www.szif.cz/cs/prv2014-m16>

Allemagne: Avantages

Les principaux avantages de la coopération/collaboration comprennent :

- La réduction des coûts de production conduisant ainsi à une augmentation des bénéfices : par exemple, si un groupe d'agriculteurs achète collectivement des engrais, des économies peuvent être obtenues, ce qui réduit le prix d'achat. De même, si les agriculteurs construisent conjointement une cage à fourrage stable en caillebotis et participent à la conception technique et aux coûts de construction de l'édifice, cela va permettre d'augmenter les bénéfices.
- Cela permet un équilibre travail-vie personnelle plus stable et une amélioration de la qualité de vie.
- Et une plus grande capacité (temps et énergie) de s'engager dans l'esprit d'entreprise/stratégique/ innovateur. Cela est dû à la mise au point possible d'un travail de qualité supérieure, basé sur la coopération et la délégation au sein de la coopération.
- Échange d'idées et d'innovations avec des collègues.
- Pérennité de l'entreprise agricole pour les générations futures.
- Capacité d'investir dans la haute qualité et la technologie hautement spécialisée. Le progrès technologique et l'innovation offrent la possibilité d'effectuer des tâches plus efficacement. En raison des coûts prohibitifs associés à l'achat de machines agricoles, il n'est financièrement rentable pour les agriculteurs que d'acheter collectivement et de partager ces machines. Cela dépend de l'échelle globale et des exigences saisonnières (conditions en saison de la récolte, nécessités de la qualité).
- Occasion d'élaborer des stratégies de marketing de niche et pour le grand public.

Allemagne: Défis

Les facteurs suivants ont été identifiés comme défis importants pour la coopération et la collaboration entre les entrepreneurs agricoles :

- Rupture de relations personnelles. Les agriculteurs n'ont pas de collègues pour se parler entre eux.
- Des plans de relève au sein d'une exploitation agricole peuvent poser des défis aux autres partenaires de la collaboration/coopération, en particulier en raison de l'évolution de la dynamique de groupe et/ou de l'orientation stratégique.
- La plupart des agriculteurs ont tendance à être et rester entrepreneurs individuels. C'est un défi et objectif nécessaire de passer de la « dimension-moi » à la « dimension-nous ».
- Au début de la coopération/collaboration, chaque entrepreneur agricole a des raisons économiques et techniques différentes. Certains agriculteurs peuvent nécessiter plus de perfectionnement et/ou investir plus de ressources financières que les autres.
- Une croissance non durable de l'activité coopérative/collaborative peut conduire certains entrepreneurs agricoles à craindre que leurs intérêts ne soient plus pris en compte ni respectés.
- Échec au début de la mise en place d'accords et de protocoles contractuels pour des situations où la coopération/collaboration entre les entrepreneurs agricoles cesse et/ou elle est confrontée à d'importants problèmes.
- Des consultants externes sont tenus de fournir régulièrement des conseils à l'égard des tâches opérationnelles.

Irlande: Avantages

Avantages des partenariats agricoles

Il y a un large éventail d'avantages dus aux partenariats agricoles.

Succession

- Améliorer l'attractivité de l'agriculture en tant que choix de carrière.
- Une opportunité plus précoce offerte aux jeunes d'entrer dans l'agriculture et de s'impliquer dans la gestion d'une entreprise.
- Dispositions transitoires en agriculture.
- Moins de risques pour les personnes âgées.
- Transfert intergénérationnel de connaissances et d'expérience.

Qualité de vie

- Plus de temps libre.
- Moins de stress au travail.
- Cela facilite l'expansion sans impact négatif sur le style de vie.

Économie

- Une taille accrue.
- Réalisation d'économies d'échelle.
- Amélioration de la performance de l'entreprise.
- Accroissement de l'efficacité et de la rentabilité.
- Efficacité et productivité du travail.
- Plus de ressources disponibles pour la production.
- Augmentation du pouvoir d'achat.
- Mise en commun des ressources.
- Augmentation de la capacité d'emprunt.
- Coûts d'extension réduits.
- Travail partagé.
- Abaissement de coûts de développement.

Avantages des compétences

- Combinaison d'un éventail de compétences et d'expérience.
- Prise de décision plus éclairée.
- Expérience des agriculteurs plus âgés combinée avec enthousiasme et de nouvelles idées des jeunes.
- Une meilleure utilisation des compétences et des ressources.
- Apprentissage partagé.

Avantages sociaux

- Réduction de l'isolement.
- Augmentation du temps destiné aux activités de loisirs - temps libre.
- Les conjoints et les enfants s'impliquent davantage.
- Augmentation de la satisfaction de l'agriculture.
- Moins de problèmes en raison de maladie ou d'incapacité de travailler.
- Renforcement de la confiance.
- Augmentation du partage des connaissances .
- Les agriculteurs plus âgés peuvent réduire la charge de travail, tout en restant agriculteurs.

Avantages structurels

- Réduire les dépenses en capital - investir dans des installations communes plutôt que sur chaque ferme.
- Dans l'ensemble il y a plus de ressources.
- Augmentation de la capacité de croissance et d'extension.
- Facilitation de la mobilité des terres.
- Remembrement des terres.

Avantages politiques

- Jeune agriculteur au régime de paiement de base.
- Accroissement des subventions et augmentation des possibilités d'investissement pour les jeunes agriculteurs.
- Octroi de droits prélevés sur la réserve nationale pour les jeunes agriculteurs.
- Subvention d'établissement dans une ferme jusqu'à 2500 €.
- Continuer à bénéficier de paiements multiples dans le cadre de mécanismes comme « GLAS », zones soumises à des contraintes naturelles, agriculture biologique.

Avantages fiscaux

- Gestion efficace de l'impôt au sein des familles.
- Exonération fiscale.
- Crédit d'impôt sur le revenu de 5000 €.

Avantages d'une exploitation agricole partagée

Une exploitation agricole partagée est une occasion pour les agriculteurs d'avoir accès à d'autres terres pour augmenter la taille de l'entreprise sans avoir à faire des paiements initiaux. L'augmentation de la taille leur offre potentiellement la possibilité de réduire les coûts par acre. L'avantage pour le propriétaire est qu'il conserve le contrôle de la terre, reste en conformité par rapport aux régimes, qu'il peut avoir un meilleur pouvoir d'achat, être également plus efficace et bénéficier de l'expertise de gestion de l'autre agriculteur. L'augmentation de la production à bas coûts profite aux deux agriculteurs (Teagasc, 2017 ; 2010 ; 2012), RRN.

Avantages d'exploitation laitière partagée

L'exploitation laitière partagée est l'occasion pour les jeunes gens qualifiés de s'établir dans l'agriculture avec une dépense financière inférieure que s'ils louaient ou achetaient une ferme. Cette approche fournit aux jeunes la possibilité de partager le risque de l'activité agricole et de bénéficier d'une gestion efficace et des prix du lait. Les heures supplémentaires permettent au trayeur de développer le nombre de vaches. L'avantage pour un agriculteur établi est qu'il peut continuer de toucher la récompense financière de ses actifs agricoles sans participer à la gestion de l'exploitation agricole des terres (Land Mobility, 2017).

Avantages de la location de vaches

Les principaux avantages de la location pour le propriétaire de la vache est qu'elle fournit un retour financier sur l'excès de vaches, permet d'accéder à la valeur en capital des vaches, tout en conservant les vaches pour une expansion future. Pour l'agriculteur, la location de vaches lui permet l'accès à la traite des vaches sans coût d'investissement élevé, avec moins d'emprunts et aussi avec moins d'impact sur la trésorerie de l'achat de vaches. Le coût est également une dépense déductible (Teagasc, 2017a).

Avantages de l'élevage sous contrat

L'élevage sous contrat est particulièrement bénéfique dans les fermes laitières où la terre et/ou la main d'œuvre sont limitatives, et où la rentabilité pourrait être accrue, en augmentant le nombre de vaches. Il y a aussi des avantages lorsque les génisses de remplacement n'atteignent pas leurs objectifs de poids. Il peut bénéficier aux agriculteurs qui élèvent des génisses, car il est susceptible d'offrir un meilleur rendement que de nombreuses entreprises d'élevage. Il fournit aux agriculteurs un revenu sur les terres et les bâtiments disponibles sans avoir à acheter de bétail. L'élevage sous contrat améliore également l'autofinancement car les paiements sont habituellement reçus sur une base mensuelle (Teagasc, 2013).

L'un des principaux défis de la coopération/collaboration en Irlande c'est que la collaboration formelle au niveau de l'exploitation est un concept relativement nouveau et que la majorité des agriculteurs en ont une expérience limitée. En outre, la prédominance de la location de courte durée (11 mois ou 1 récolte) limite l'absorption d'autres approches de collaboration. Il y a une série de défis/obstacles à la coopération/collaboration qui peuvent être classés comme suit: état d'esprit des agriculteurs; attachement à la propriété de la terre; questions d'héritage/succession; information et conseils; craintes au sujet de paiements de la PAC; perte de contrôle ou insécurité alimentaire, manque d'expérience à travailler avec les autres; et manque de compétences dans les affaires.

État d'esprit des agriculteurs

Les agriculteurs irlandais ont toujours coopéré les uns avec les autres de façon informelle mais rarement à un niveau formel ce qui implique la mise en commun de leurs moyens de production. Par conséquent, changer la mentalité des agriculteurs indépendants en collectifs est un défi majeur pour les accords de collaboration. Le concept d'arrangements stables à long terme n'a pas encore acquis une large acceptation parmi les fermiers irlandais. Des arrangements à court terme avec la possibilité de résilier ou de modifier les paiements sont acceptés et une norme préférée (RRN, 2012). Des liens familiaux avec la terre et un faible niveau de prise de risques chez les agriculteurs, ont tendance à limiter la mesure dans laquelle les agriculteurs sont disposés à envisager une collaboration. En outre, de nombreux agriculteurs ont une aversion pour les ententes officielles écrites, et même s'ils peuvent protéger leurs propres droits.

Attachement à la propriété de la terre

Les liens sociaux et culturels étroits entre les familles agricoles irlandaises et leurs terres agissent comme un frein aux partenariats car les agriculteurs peuvent considérer les accords de partenariat comme une dilution de leur titre de propriété ou de leur contrôle managérial (RRN, 2012). La tradition de pratiquer l'agriculture en Irlande conduit la majorité des agriculteurs à « agir à leur manière sur leur propre terre ».

Questions d'héritage/succession

Le transfert traditionnel de la ferme ou la relève ont lieu en fin de vie et, par conséquent, de nombreux agriculteurs ne discutent ni n'explorent activement ce qu'ils vont faire avec la ferme lorsqu'ils ne pourront plus, eux-mêmes, exploiter la ferme avec la même intensité qu'ils le faisaient quand ils étaient plus jeunes. En outre, la succession familiale est la norme traditionnelle et donc quand il n'y a pas de successeur pratiquant l'agriculture, les agriculteurs plus âgés ne savent pas quoi faire et continuent tout simplement à exploiter l'entreprise à un niveau très bas d'activité. De même, les non-agriculteurs qui héritent de la terre ne sont pas conscients des possibilités autres que la vente, et ils pourraient être réticents à faire, ou la location (Bogue, 2013). Certains agriculteurs qui envisagent des accords de collaboration ont des craintes quant à la façon dont cela pourrait avoir une incidence sur la succession ou l'héritage à un moment donné dans le futur.

Informations et conseils

Pour beaucoup de ces agriculteurs, il existe un manque de clarté sur ce qui est un partenariat agricole et un manque de compréhension des règles et règlements ce qui les conduit également à percevoir que les partenariats sont gouvernés par une bureaucratie considérable. Les agriculteurs n'ont pas l'expérience personnelle de la collaboration et en conséquence, beaucoup continuent à " se poser des questions/exprimer des doutes " sur une approche collaborative. En dehors de l'industrie laitière, il y a peu d'exemples de partenariats à succès opérationnels. (Bogue, 2013 ; 2012 ; Deise, RRN, 2011).

Craintes au sujet de paiements de la PAC

L'importante contribution des paiements de la PAC de l'Union européenne sur le revenu agricole global a également un impact sur la collaboration. Les agriculteurs ont peur de conclure de nouvelles ententes qui peuvent influencer sur leur paiement des subventions de l'UE. Bien que des précisions aient été apportées dans ce domaine, la perception des agriculteurs et la peur de perdre l'aide persistent. En outre, les agriculteurs sont réticents à perdre leur droits individuels aux paiements de l'UE, par conséquent, les partenariats où tous les paiements doivent être combinés ne plaisent pas à de nombreux agriculteurs (Bogue, 2013 ; RRN, 2012).

Perte de contrôle / Insécurité

Il y a des inconvénients réels et perçus associés à l'introduction des accords de collaboration, comme la perte d'autonomie et de contrôle sur la prise de décisions (DAFM, 2011 ; Deise, 2011). La perte de contrôle peut également être un problème pour l'ensemble de la famille d'agriculteurs qui peut se sentir menacée par le fait qu'à la suite, ils vont avoir moins d'influence sur l'exploitation familiale (RRN, 2012).

Manque d'expérience dans le travail avec les autres

Il y a aussi la peur que quelque chose pourrait aller mal dans le cadre du partenariat, liée à un manque de confiance et d'expérience dans le travail avec les autres et à l'insécurité sur la façon dont les relations de travail pourraient se développer. Les agriculteurs manquent d'éducation et de formation dans le domaine de la collaboration (Deise, 2011 ; 2012), RRN.

Manque de compétences dans les affaires

Le principal cursus d'éducation et de formation des jeunes qui vont entrer dans l'agriculture en Irlande ne forme pas suffisamment les jeunes agriculteurs en savoir entrepreneurial ni en gestion du personnel ce qui pourrait leur fournir les compétences nécessaires pour s'engager avec succès dans l'agriculture collaborative. De nombreux agriculteurs ont un déficit de compétences en communication, en gestion du personnel, et ne savent pas comment travailler avec des personnalités différentes.

Espagne: Avantages

Avantages associés au mouvement coopératif :

- Optimisation des ressources disponibles. Le partage des ressources telles que la terre, les machines, les infrastructures d'irrigation etc. génère des synergies, un financement favorable, permet de développer plus d'initiatives qui profitent à plus de personnes et d'assurer l'optimisation de l'utilisation de ces ressources grâce aux coopératives de transformation, aux communautés d'irrigations, aux communautés d'usage commun de terres etc.
- Épargne. En plus de l'optimisation de l'utilisation, le partage des coûts d'utilisation et de maintenance fixes génère des économies pour les membres. Cela signifie aussi une économie du temps investi qui peut être destiné à d'autres fins.
- Une plus grande offre pour les professionnels. Plusieurs fois, il n'est pas seulement question de prix, mais d'être en mesure d'accéder à d'autres alternatives qui jusqu'à présent n'étaient pas disponibles ou n'étaient pas visibles pour la plupart des agriculteurs. La démocratisation des initiatives associatives apporte à l'agriculteur de nouvelles possibilités dont il n'était pas au courant ou auxquelles il ne pouvait pas faire face.
- Développement d'un réseau de micro-entrepreneurs et professionnels qui peuvent bénéficier de ce type d'initiative.
- Création de réseaux de collaboration. Faire partie de ce type d'initiative développe l'échange d'informations, crée une plus grande confiance mutuelle et facilite le développement exponentiel des nouvelles initiatives dans l'avenir.
- Une plus grande force de négociation. Les initiatives de coopération et de collaboration augmentent les volumes d'achat et de vente, en leur donnant une plus grande position de négociation que dans des opérations individuelles.
- Travail d'équipe. La collaboration génère des synergies qui améliorent le développement de toute initiative, qui améliore les performances et qui permet d'obtenir des résultats meilleurs que précédemment. Ses membres acquièrent un sentiment d'enrichissement personnel qui va au-delà de leur ferme et les socialise avec d'autres profils.
- Pour les initiatives bien structurées, il y a un grand avantage, mais nombreux sont ceux qui ne gèrent pas leurs ressources correctement. Dans de nombreux cas, les coûts pour leurs partenaires sont plus élevés que la sous-traitance des services par des tiers. L'avantage potentiel est donc dilué. Il y a une valeur ajoutée en raison de la transformation de produits agricoles. Elle permet l'acquisition de machines en commun qui ne peuvent pas être acquises individuellement. La transformation et l'accès aux marchés sont une nécessité, de nombreux agriculteurs ont choisi le coopérativisme parce qu'ils n'ont pas le choix.
- Les coopératives ont toujours diminué les coûts et amélioré le système de management de la qualité du produit. La plupart du temps, elles sont très rentables pour les producteurs. Elles éliminent la dispersion de l'offre, en la

- concentrant pour avoir une position forte par rapport aux intermédiaires et à la grande distribution.
- Des initiatives de coopération peuvent prendre plus de risques et faire face à plus d'investissements et de coûts d'emprunt que les personnes particulières ne peuvent pas faire face ou se permettre de prendre le risque. Les initiatives coopératives peuvent prendre des risques plus importants et faire face à des coûts d'investissement et d'emprunt plus élevés auxquels les individus ne peuvent pas faire face ou dont ils craignent de prendre le risque.
- Les détenteurs de grands volumes de production de coopératives obtiennent des contrats d'achat plus compétitifs. Avec les dépenses, les fournisseurs sont prêts à négocier des réductions.
- Généralement les coopératives réduisent les coûts et améliorent l'accès au marché.

Espagne: Défis

- L'absence de règlement juridique et contractuel peut générer de l'insécurité dans le développement d'initiatives de collaboration.
- Il est nécessaire de générer un climat de confiance mutuelle entre les participants.
- Utilisation efficace des ressources, en particulier des machines qui sont rarement utilisées à la ferme.
- Certains agriculteurs n'ont pas une pleine appréciation des coopératives, ils pensent qu'ils doivent être totalement concentrés sur les bénéfices ce qui peut limiter leur performance et la capacité de réaliser leurs objectifs sociaux.
- Aspects culturels et manque de professionnalisme : les membres du conseil d'administration de coopératives ne sont pas nécessairement des professionnels et cela peut avoir un impact sur la qualité de la prise de décisions et de la direction qui est assurée aux gestionnaires de coopératives. L'ethos de la coopérative « une personne - une voix » peut en fait être un facteur négatif, car beaucoup de petits agriculteurs qui sont membres de coopératives (et beaucoup travaillent également dans les coopératives) ont peu d'intérêt à apporter un changement. Bien que la taille moyenne des agriculteurs qui vivent de l'agriculture et qui veulent apporter des changements au système ne voient pas les avantages de devenir membre de coopératives car ils craignent une perte de pouvoir de décision. Alors que les gros agriculteurs n'ont pas d'intérêt de s'impliquer dans le mouvement coopératif.
- Les gestionnaires de coopératives ont besoin de formation afin de devenir plus professionnels et plus axés sur la rentabilité. Les coopératives doivent devenir plus commercialisées.
- Le secteur agricole souffre de fluctuations de prix, avec des prix souvent inférieurs aux coûts de production qui ont de graves répercussions en particulier lorsqu'il n'y a qu'une seule récolte à la ferme (p. ex. olives). C'est un environnement difficile car les concurrents sur le marché ont toujours envie de gagner sur les achats et les ventes.
- Il est difficile pour les agriculteurs et les coopératives de devenir plus compétitifs et d'augmenter la valeur de leurs produits. Les coopératives doivent également faire face à la puissance des grandes entreprises qui limitent le prix payé pour produire ou imposent des conditions à la vente de produits.

Slovénie: Avantages

Les agriculteurs qui se livrent à des activités de collaboration et de coopération sont en mesure d'obtenir un certain nombre d'avantages. Ceux-ci comprennent:

- Réduction des coûts (grâce à une économie d'échelle);
- Un meilleur accès aux marchés;
- Une croissance de la productivité et du revenu;
- Un transfert de connaissances;
- Des améliorations technologiques; et
- Une augmentation de la qualité de vie (en termes d'amélioration des temps de loisirs, d'interaction sociale, etc.).

Slovénie: Défis

Le prix dicté par les marchés mondiaux pour produire les produits cultivés/élevés par les agriculteurs n'est pas nécessairement adéquat aux coûts de production et, par conséquent, les agriculteurs sont obligés de coopérer pour survivre. En outre, une coopération forcée chez les agriculteurs a été précédemment mis en œuvre par la politique du gouvernement en Slovénie (zone communiste) et cela a conduit à la nationalisation des exploitations et à la création de combinats agricoles. L'ancienne génération en Slovénie garde un souvenir amer de pratiques agricoles, y compris des coopératives.

Les agriculteurs sont très bien qualifiés dans leur domaine d'expertise (par exemple, culture de fruits, légumes, etc.), mais ils n'ont pas de compétences non techniques, par exemple compétences sociales, compétences en communication et compétences entrepreneuriales. De nombreux agriculteurs sont curieux et ouverts à l'acquisition de nouvelles connaissances et compétences. Cependant, ils ne sont pas en faveur de la formation obligatoire.

Toscane: Avantages

Les avantages associés à la coopération/collaboration comprennent:

- Économies de coûts (concentration d'achats et de politiques de vente), conduisant ainsi à l'augmentation des revenus;
- Et un meilleur accès au marché pour les associés grâce aux promotions, marketing et campagnes d'exportation réalisés en commun.
- Les activités de collaboration offrent également des occasions de partager des connaissances et des compétences avec d'autres entrepreneurs agricoles.
- En outre, la coopération entre les agriculteurs a été très bénéfique dans l'amélioration de l'environnement dans les zones défavorisées, en particulier dans la conservation d'endroits boisés.

Toscane: Défis

Les principaux défis rencontrés par les agriculteurs de Toscane en Italie concernant l'engagement dans des activités de coopération/ collaboration comprennent :

- La qualité de la production.
- La conjugaison de l'exigence d'une économie d'échelle et le maintien des liens avec l'identité territoriale.
- La dynamique des relations entre les entrepreneurs et gestion au sein des coopératives.
- La maîtrise des technologies numériques.
- L'extension du marché national et international.
- La crédibilité,
- La gestion et la participation: les processus démocratiques au sein du mouvement coopératif pourraient être considérés comme un obstacle alors qu'il y a une nécessité d'avoir un système de gestion efficace.

Forces, faiblesses, opportunités et menaces des formes actuelles de coopération/collaboration

Le résumé qui suit décrit les principales forces, faiblesses, opportunités et menaces des formes de coopération/collaboration dans l'agriculture dans les pays partenaires.

Forces

- Efforts significatifs de la part des services consultatifs agricoles, afin d'élaborer et de promouvoir les concepts.
- Appréciation par le Ministère de l'agriculture, de l'alimentation et de la marine (Irlande) du potentiel des accords de collaboration.
- Amélioration de la qualité de vie et des revenus des personnes impliquées.
- Facilité de la croissance et de l'atteinte de l'effet d'échelle.
- Amélioration de l'efficacité et d'économies d'échelle (réduction des coûts de production, marketing, distribution).
- L'augmentation de la productivité de certaines fermes qui étaient en déclin.
- Plus d'options offertes aux nouveaux arrivants pour s'établir en agriculture.
- Transfert des connaissances et de l'expérience intergénérationnel et entre les agriculteurs.
- Plusieurs options de collaboration étudiées et mises en place.
- Orientation sociale.
- Amélioration de l'accès aux marchés.
- Possibilité d'acquisition collective d'équipements (machines).

Faiblesses

- Manque de compréhension par de nombreux agriculteurs des concepts et avantages potentiels.
- Ressources limitées au sein des organismes de l'État de promouvoir et développer les concepts, de dispenser des formations et de soutenir ceux qui participent à des activités de collaboration.
- Petit nombre de coopération non familiale/collaboration développée à ce jour.
- Désaffection des agriculteurs vers un modèle coopératif, conduisant ainsi à une faible participation (en particulier concernant les anciens états communistes).
- Manque d'ouverture au changement - orientation traditionnelle.
- Les structures de coopération sont principalement concernées par les petits agriculteurs, ce qui entrave la participation des moyennes et grandes exploitations.
- Règles de coopération pas clairement définis - violation des règles.
- Absence de consensus sur des objectifs communs de coopération.
- Législation limitée.

Opportunités

- Potentiel important pour la croissance de la coopération.
- De nouvelles structures en cours d'élaboration.
- Expansion vers des secteurs non-familiaux et d'élevage.
- Potentiel de croître et de prospérer grâce aux incitations et mesures politiques (programme de développement rural).
- Professionnalisation accrue (gestion des affaires, opérations techniques, technologies numériques).
- Promotion de l'innovation et recherche de nouveaux marchés (internationalisation) et
- Collaboration entre les coopératives.

Menaces

- Attachement traditionnel à la propriété foncière.
- Prédominance de la location à court terme.
- Les mesures fiscales favorisent la location plutôt que la collaboration.
- Les organes statutaires et réglementaires peuvent être lents à répondre aux nouvelles structures.
- Les agriculteurs peuvent ne pas être disposés à s'engager dans de nouveaux arrangements.
- Préoccupations au sujet de la relève et de la participation de la prochaine génération.
- Peur de l'échec.
- Aversion envers les contrats et ententes formelles.
- Manque d'informations conduisant à la désinformation.
- Manque de structures d'éducation et de formation. Manque de qualifications des parties prenantes concernées.
- Une mauvaise gestion et image de certaines coopératives favorisent la substitution par des sociétés privées.
- Pauvres politiques de développement rural/stratégies; et
- Absence de participation, de confiance et d'esprit de coopération entre certains entrepreneurs agricoles.

République Tchèque

Le gouvernement ne devrait pas être le principal acteur de la promotion de la coopération entre les agriculteurs. La coopération doit être initiée par les agriculteurs (approche ascendante). Les agriculteurs, qui ne sont encore engagés dans aucune forme de coopération et sont réticents à son égard, ne devraient pas être forcés à une activité qui va limiter leur indépendance.

Une première étape possible pourrait être un soutien et une formation assurés aux agriculteurs sur les achats d'intrants communs (engrais, aliments pour bétail). Ces achats conjoints sont non contraignants, très rentables et permettent de construire lentement la confiance entre les agriculteurs sur d'autres sujets et niveaux de coopération telles que les ventes en commun. C'est seulement, lorsque la coopération est réussie dans ces formes moins contraignantes et qu'une bonne dose de confiance existe, qu'il est conseillé de passer à l'accroissement de la collaboration, tels que le partage de machines.

Le mécanisme le plus efficace pour les agriculteurs consiste à avoir une personne qualifiée pour faire fonctionner une organisation coopérative. Cependant, lorsque les coopératives commencent par de petites opérations ou continuent de cette manière, cela pourrait ne pas être possible et il est nécessaire de préparer les bases nécessaires à la coopération entre eux.

Concernant les aptitudes et les compétences pour la réussite de la coopération, les experts considèrent qu'elles devraient comprendre des compétences en gestion. Les agriculteurs ont besoin d'acquérir la capacité de négocier et d'être en mesure d'atteindre un consensus avec d'autres agriculteurs dont les avis sont différents. Ils ont également besoin d'avoir au moins des connaissances financières de base et ils devraient avoir des connaissances générales sur l'ensemble du secteur de l'agriculture. Ils doivent savoir également où trouver l'information correspondante. Il serait utile pour le chef d'avoir une formation juridique de base et quelques possibilités pour acquérir de l'expérience.

Les agriculteurs et les autres travailleurs dans l'agriculture sont généralement très occupés et n'ont pas la possibilité ou la capacité de lire des ouvrages sur la coopération, mais il faut noter qu'il y a également très peu de sources en langue tchèque.

Par conséquent, il est beaucoup plus efficace de leur fournir des sources facilement accessibles dont la lecture n'exige pas beaucoup de temps. Le jeune président du Club des Jeunes Agriculteurs souligne les possibilités apportées par les nouvelles technologies, l'éducation en ligne et, spécifiquement, des didacticiels vidéo courts. « Si j'avais le choix entre regarder une vidéo YouTube de cinq minutes pour expliquer le sujet ou bien être assis et lire pendant plusieurs heures avec le même effet, je voudrais bien sûr choisir la vidéo. Il est possible de regarder par

exemple, en attendant l'autobus, donc c'est beaucoup plus efficace ! »

De nombreux agriculteurs ne sont pas au courant des options et des possibilités, donc des conférences d'information et de formation sont très utiles. Ajouter la coopération à l'enseignement de l'éducation de base des agriculteurs serait d'une grande aide. Il serait très utile d'accompagner les activités d'éducation par des présentations d'études de cas et des exemples de succès et d'échecs des tentatives de coopération afin que les agriculteurs puissent comprendre, apprendre en observant les erreurs des autres et trouver leur meilleur moyen d'aborder les possibilités de coopération.

Allemagne

Certains des facteurs encourageant la coopération en Allemagne comprennent :

Une personne interrogée a dit par exemple « aucune chance de faire face à la charge de travail; et aucune possibilité de financer des investissements nécessaires. Une coopération dépourvue de ces 'nécessités' risque de ne pas être aussi stable ». Les entreprises viables en cours de transformation pour adhérer à la coopération/collaboration avec suffisamment de temps pour planifier et mettre en œuvre ont toutes les chances d'atteindre un grand succès.

Une meilleure qualité de vie grâce à la diminution du temps de travail et un temps de travail de qualité supérieure. Des décisions législatives et politiques de collaboration ont permis l'apparition des pratiques agricoles collaboratives/coopératives. Par exemple, de nouveaux règlements concernant l'épandage du fumier. Cela conduit à avoir besoin d'investir dans une technologie coûteuse.

Il y a aussi des effets positifs si la coopération est aidée par un soutien financier spécifique/avantages législatifs; un soutien spécifique à la coopération a été offert en Bavière, il y a 15 ou 20 ans. Par exemple, le financement public subventionnait la construction d'une étable si deux agriculteurs avaient conclu un accord pour entreprendre cette tâche.

Un haut niveau de connaissances agricoles de tous les partenaires, qui devrait être complété par une meilleure capacité de communiquer et de travailler ensemble ; et

La coopération doit contribuer à atteindre la majorité des objectifs personnels des agriculteurs grâce au travail.

Des efforts significatifs ont été entrepris en Irlande au cours des deux dernières décennies pour soutenir et encourager le développement de l'agriculture et des initiatives de collaboration en particulier dans des partenariats agricoles. Cela a été principalement animé par Teagasc avec la participation du ministère de l'agriculture, de l'alimentation et de la marine; des agriculteurs, des organisations agricoles, des coopératives, des transformateurs laitiers, des collèges, des commissaires du revenu et de l'ordre des avocats, entre autres. En plus de la politique soutien, des événements/séminaires d'information ont été organisés et des matériaux de promotion et d'information ont été préparés. Teagasc et le Ministère de l'agriculture, de l'alimentation et de la marine, en collaboration avec d'autres parties prenantes, ont proposé l'élaboration de modèles d'accords pour divers accords de collaboration. Teagasc et les consultants agricoles privés fournissent des conseils et des informations aux agriculteurs sur leurs options et sur la façon de se positionner dans le cadre des accords de collaboration. Teagasc a un spécialiste qui est responsable de l'agriculture et qui travaille en collaboration avec d'autres personnes au sein d'une organisation pour promouvoir le concept de la collaboration et soutenir les agriculteurs dans ce domaine. Macra na Feirme, l'organisation des jeunes agriculteurs irlandais dispose d'un service de mobilité de la terre qui soutient et encourage la mobilité des terres, y compris concernant les activités de collaboration.

Le Ministère de l'agriculture, de l'alimentation et de la marine a reconnu qu'une plus grande utilisation du modèle de partenariat peut non seulement aider à augmenter l'effet d'échelle, mais qu'elle peut également aider à développer les compétences sectorielles en attirant, d'une manière plus significative, de nouveaux venus dans l'agriculture. Le rapport « Food Harvest 2020 » recommandait que 'les derniers obstacles à la formation de partenariats ou d'autres nouveaux modèles d'agriculture soient supprimés' (DAFM, 2011). L'une des principales réalisations dans la promotion de la notion de collaboration c'est que le soutien aux accords de collaboration fait partie de la politique du gouvernement et cela se reflète dans la réservation des aides au secteur agricole à cet effet (Curran, 2014).

Incitation des quotas laitiers précédents

Les partenariats dans la production de lait (MPP - Milk Production Partnerships) ont été introduits en 2002, conformément aux modifications des règles régissant les quotas laitiers. Ces changements ont facilité pour les agriculteurs la fusion de leurs entreprises de production de lait en une seule entreprise. Les règles ont été modifiées en 2003 pour inclure les partenariats de 'nouveaux arrivants/parents' grâce à quoi, les jeunes pourraient s'établir dans l'industrie laitière en partenariat avec leurs parents. Les jeunes agriculteurs ont reçu la priorité d'accès aux quotas de lait jusqu'à la suppression des contingents. Cette incitation s'est révélée très populaire et plus de 70% des partenariats de production de lait (MPP) conclus étaient des partenariats familiaux. Au début, les règles relatives à la participation aux programmes de l'UE/du ministère étaient restrictives et décourageaient certains d'entrer dans des partenariats non familiaux (cette question a ensuite été abordée par le Ministère de l'agriculture).

Mesures d'imposition

Le gouvernement a reconnu le potentiel des partenariats agricoles dans le budget de 2012 par l'introduction d'un allègement fiscal avantageux de 50%⁷ pour les partenariats agricoles enregistrés et un allègement fiscal de 100% pour certains jeunes agriculteurs débutant en partenariats (disponible pendant 4 ans).

Les partenariats agricoles enregistrés qui satisfont à certains critères spécifiques au transfert d'actifs agricoles entre les agriculteurs plus âgés et les plus jeunes peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt annuel de 5 000 euros pour une durée maximale de cinq ans (introduit dans le budget 2016).

⁷L'allègement fiscal permet une déduction équivalente à l'ensemble ou à une partie de l'augmentation de la valeur des animaux au cours de la période comptable dans le calcul du bénéfice commercial aux fins de l'imposition.

Subvention d'établissement

Une subvention d'établissement a été introduite en 2015 pour prendre en charge le coût de la mise en place d'un partenariat agricole. Le taux de subvention est de 50% des coûts jusqu'à concurrence de 5 000 € (subvention maximale de 2 500 euros).

Mesures de la PAC

Un certain nombre de mesures incitatives ont été introduites par la réforme de la PAC en 2014 qui profitent aux fermes de partenariat (telles que définies plus haut).

- Régime des jeunes agriculteurs et réserve nationale

Un jeune agriculteur faisant partie d'un partenariat peut bénéficier du régime des jeunes agriculteurs qui prévoit un complément au régime de paiement de base. De même, les jeunes agriculteurs peuvent adresser une demande à la réserve nationale des jeunes agriculteurs (quand elle sera opérationnelle) pour un complément sur des droits de faible valeur, ou faire une demande de nouveaux droits sur des terres non octroyées. L'admissibilité aux deux est soumise aux termes et conditions (Teagasc, 2016).

- Programme de modernisation agricole ciblée (TAMS II)

Le programme TAMS II vise à accorder aux agriculteurs des subventions pour améliorer et/ou développer une gamme spécifique de bâtiments agricoles ou pour permettre l'achat d'équipements qui peuvent être utiles dans leurs entreprises agricoles. Les partenariats enregistrés peuvent être admissibles à l'investissement de double plafond (€160 000 euros par rapport à €80 000). Le taux de subvention est de 40% sur un investissement d'un montant maximum de €160 000 si la société ne dispose pas d'un jeune agriculteur admissible formé. Si la société a un associé qui est admissible en tant que jeune agriculteur formé, un taux de 60% est disponible sur le premier plafond de 80 000 euros et de 40% sur le deuxième plafond 80 000 euros (Teagasc, 2016).

- Paiements multiples

En ce qui concerne les programmes, tels que les zones soumises à des contraintes naturelles (ANC), plan vert, plan 'faibles émissions de carbone', programme agro-environnemental (GLAS) et agriculture biologique, les agriculteurs qui ont reçu des paiements dans le cadre de leurs propres droits avant de rejoindre le partenariat, peuvent continuer de recevoir les paiements qui leur sont dus (Teagasc, 2016).

Renforcement de la coopération

Afin d'améliorer la coopération/collaboration entre les agriculteurs, il y a un besoin de structures de soutien pour ceux qui travaillent en collaboration, y compris : des programmes de formation professionnelle ; des services de

conseil spécialisés/consultatifs dans ce domaine; des concours qui rehaussent le profil et encouragent les autres à revoir leurs options; le soutien d'agriculteurs qui participent déjà à des accords de collaboration et partagent leurs expériences avec les autres. En gros, il est important de renforcer les compétences des personnes impliquées ou envisageant d'entrer en collaboration.

En particulier, la formation est nécessaire pour le progrès des agriculteurs qui sont soit déjà impliqués soit en train d'examiner l'adhésion à un accord de collaboration. Il pourrait également être utile d'engager des consultants qui ont une expérience considérable en collaboration (comme c'était le cas de la Nouvelle-Zélande) pour fournir des avis et des conseils aux agriculteurs.

D'autres aspects tels que les changements d'imposition relatifs à la propriété des machines, à la propriété du bétail et à l'investissement en capital dans les exploitations agricoles pourraient apporter des modifications structurelles semblables à celles qui ont eu lieu dans le domaine des terres à bail.

Un accent particulier devrait être mis sur l'encouragement des agriculteurs éleveurs à mi-temps et à une échelle plus petite à envisager une collaboration qui serait avantageuse pour eux en termes d'efficacité, de rentabilité, de travail, d'achat et de puissance du marketing. Ces producteurs ont besoin de voir la collaboration dans la pratique avant qu'ils la considèrent comme une option. Cela pourrait être un essai effectué dans une ferme de démonstration pour montrer comment la collaboration fonctionne dans la pratique.

Les agriculteurs devraient être encouragés à explorer les compétences nécessaires pour apprécier l'efficacité et la rentabilité des exploitations agricoles collaboratives. En le faisant, ils identifieront et cibleront les lacunes de compétences de collaboration spécifiques, certains agriculteurs sont éleveurs, d'autres - experts en machines, d'autres encore sont qualifiés en technologie tandis que d'autres ont une expertise financière particulière par exemple.

Les études de cas sont considérées comme particulièrement utiles pour documenter et mettre en valeur des exemples concrets d'accords de collaboration dans la pratique. Des efforts devraient également être faits pour rassembler des informations pratiques et des conseils par les agriculteurs qui sont concernés ou qui participent à des ententes de collaboration (y compris l'élevage sous contrat, etc.), émanant également de ceux qui ne peuvent plus être impliqués. Un effort particulier doit être fait pour mettre en lumière les succès, mais en se concentrant sur les histoires crédibles, et non seulement sur les meilleures ou de classe la plus élevée, mais sur celles qui se rapportent aux agriculteurs moyens.

En cherchant à encourager les agriculteurs à coopérer et collaborer, un effort particulier devrait être mis sur la nécessité de les faire accepter le concept général mais cela ne devrait pas être trop contraignant en termes d'arrangement actuel. Les arrangements peuvent émerger des agriculteurs ayant identifié ce qui fonctionne le mieux pour eux.

Toutes les parties prenantes de l'industrie, y compris les organisations agricoles et Teagasc doivent fournir des informations, des conseils et l'éducation pour travailler ensemble et mettre en commun leurs ressources. Les organisations agricoles ont un grand nombre de membres à qui elles peuvent fournir des informations et également les encourager à envisager leurs options.

Le rapport Ladders of Opportunity du groupe de discussion sur les produits laitier « Deise 1250 » contenait un certain nombre de recommandations valables qui se concentrent sur le développement de partenariats agricoles y compris:

- L'Industrie axée sur les partenariats;
- Les modèles, plans simples, faciles à mettre en œuvre, couvrant à la fois les arrangements juridiques et financiers, facilement accessibles à tous;
- Un programme d'éducation pour les jeunes agriculteurs qui encourage les partenariats comme une option;
- Des ateliers conçus pour les agriculteurs sur la formation de partenariats et l'acquisition des compétences nécessaires;
- Des agriculteurs qui ont besoin d'être soutenus par d'autres agriculteurs experts sur les réalités de la gestion une fois qu'ils se sont trouvés à l'étape de partenariat.

Les agriculteurs ont besoin d':

- Accepter qu'un grand changement culturel est nécessaire pour entrer dans un partenariat ;
- Anticiper les besoins des partenaires et employés ; et
- Être proactif au sujet de leurs besoins à long terme. Deise (1250, 2011).

Le Ministère de l'agriculture, de l'alimentation et de la marine (DAFM, 2011) a déterminé le besoin d'améliorer la compréhension des facteurs qui influent sur les décisions des agriculteurs de s'engager dans des partenariats agricoles afin de promouvoir le concept parmi eux ainsi que de fournir des services consultatifs ciblés. Les facteurs qui influent sur les décisions des agriculteurs sont à la fois sociaux et économiques. Les époux, quel que soit leur niveau d'implication dans le fonctionnement quotidien de l'exploitation agricole, jouent un rôle déterminant dans la prise de décision et influent sur la décision d'entrer dans une association collaborative ou non. Ils ont donc besoin d'être considérés et ciblés dans la prestation de conseils et d'informations.

Le Réseau rural national (NRN, 2012) a publié un rapport de recherche sur « Le potentiel des partenariats agricoles : pour faciliter l'entrée et l'établissement dans l'agriculture » qui a identifié une série de recommandations visant à renforcer les partenariats qui sont également pertinentes pour les questions plus vastes de collaboration/coopération. Les recommandations sur les partenariats agricoles peuvent être divisées en générales et spécifiques.

Recommandations générales :

- Assurer que les politiques/règlements futurs tiendront compte des partenariats actuels.
- Changer la mentalité de l'agriculteur à travers des actions d'information et de promotion d'un large éventail d'accords de partenariat - parties prenantes impliquées dans la promotion.
- Accorder des allocations de financement destinées à la recherche, la démonstration, la formation continue et aux services consultatifs travaillant pour les partenariats.
- Encourager les participants à profiter de l'éducation, de la formation et de l'interaction; et
- Mettre en place des initiatives visant à créer un groupe d'action ayant pour vocation de plaider en faveur du développement agricole et des partenariats.

Recommandations particulières suivantes :

- Expert chargé d'élaborer la législation du partenariat agricole.

- Régulations de soutien existantes de la PAC et encourager de nouveaux partenariats.
- Changer la mentalité des agriculteurs sur le concept.
- Amélioration de la fourniture d'informations aux agriculteurs et professionnels du métier.
- Ressources supplémentaires requises par Teagasc pour la promotion, éducation, soutien et enregistrement.
- Certains secteurs devraient être ciblés par la promotion: agriculteurs éleveurs, agriculteurs plus âgés, jeunes, propriétaires fonciers avec emploi non agricole, familles, investisseurs, et ceux qui sont intéressés par les occasions de diversification.
- Création de monitoring de partenariats agricoles.
- Organisations agricoles impliquées dans la promotion.
- Mécanismes mis en place pour rendre les partenariats agricoles plus avantageux qu'une location courte durée.

Slovénie

Les agriculteurs sont souvent confrontés à des prix d'achat bas, et par conséquent, ils sont obligés de coopérer pour survivre. Obliger les agriculteurs à coopérer n'est certainement pas la bonne solution à long terme. « La coopération forcée » a été présente en Slovénie suite à la nationalisation des exploitations agricoles pour former des coalitions agricoles (communiste) et cela a laissé chez les agriculteurs slovènes (en particulier de la génération précédente) un souvenir amer. La façon la plus acceptable d'établir une coopération à long terme est par l'adoption d'une approche volontaire chez les agriculteurs, avec des obligations bien définies et les droits de tous les partenaires concernés (directeur de Mirovita).

Il y a plusieurs bons exemples de coopération, ainsi que des mauvais. L'impression générale est qu'il y a un bon nombre de réussites individuelles, mais moins de bons exemples de coopération. Il y a aussi des différences régionales en Slovénie. Les agriculteurs slovènes ont besoin de faire de petits pas vers la coopération, de renforcer la continuité et la tradition agricole (consultant).

Tous les interviewés ont reconnu que la Slovénie pourrait encourager la coopération avec la présentation d'exemples de meilleures pratiques. Un renforcement de capacité des institutions de transfert de connaissances, une politique d'encouragement, et une implication des médias sont également très importants.

PAC et PDR

Le programme de développement rural a adopté certaines mesures pour renforcer la coopération entre les agriculteurs. Des mesures pour renforcer la coopération comprennent :

La coopération des producteurs agricoles dans les systèmes de qualité des produits agricoles et des denrées alimentaires.

Le soutien des groupes de producteurs par des activités d'information et de promotion des produits de qualité.

Le soutien à la mise en place et le fonctionnement des groupements de producteurs.

Espagne

Les stratégies d'innovation nationales et régionales 2020 (PE3) (Stratégie Europe 2020) sont pertinentes pour la coopération agricole. Dans le cadre andalou, les principaux objectifs sont les suivants: priorité au développement économique et innovation technologique et sociale. Dans son développement, il est considéré que l'économie collaborative va de pair avec l'innovation sociale, mais qu'elle doit avoir un impact sur la croissance économique. Par conséquent, elle soutient le développement d'initiatives qui favorisent la collaboration en matière d'innovation, mais en assurant toujours un cadre réglementaire qui permet de limiter les contraintes pour les opérateurs économiques, tels que l'intérêt général et la protection des consommateurs et des utilisateurs.

Les coopératives ont des systèmes fiscaux spéciaux avec des réductions d'impôt, ainsi que des aides et des subventions pour la construction et la modernisation de celles qui existent déjà.

Régime spécial des coopératives

Loi 20/1990, du 19 décembre, sur le régime fiscal des coopératives et la loi 27/1999, du 16 juillet, sur les coopératives, constituent les réglementations qui régissent la gestion des coopératives.

Domaine d'application

Les sociétés coopératives protégées sur le plan fiscal sont classées en deux groupes :

Les coopératives protégées : celles qui sont conformes aux principes et dispositions de la loi 27/1999 sur les coopératives ou sur les lois des coopératives des communautés autonomes qui sont compétentes dans cette affaire, et n'encourent aucune des causes prévues à l'article 13 de la loi 20/1990, sur le régime fiscal des coopératives, concernant la perte de statut de coopérative fiscalement protégée.

Coopératives spécialement protégées :

Coopératives de travail associé.

Coopératives agricoles.

Coopératives d'usage commun de la terre.

Coopératives maritimes.

Coopératives de consommateurs et d'utilisateurs

Les institutions publiques ont encouragé les associations par des subventions car elles sont persuadées que les coopératives sont bonnes pour la société, mais elles n'ont pas tenté d'encourager les entités rentables. En plus d'un objectif social, leurs résultats doivent être mesurables et comparables.

Les politiques promeuvent principalement l'intégration dans des coopératives de deuxième degré, mais aux structures inchangées. Il est nécessaire de changer les structures qui sont archaïques. Les changements législatifs n'ont pas résolu les problèmes structurels des coopératives; ils devraient avoir une incidence sur la professionnalisation et la gestion des coopératives en tant qu'entreprises.

L'administration tente d'encourager la coopération, mais la loi est vague à cet égard. Au lieu d'encourager la concentration de l'offre pour être compétitive, la nouvelle loi ne protège pas l'agriculteur. Si le fermier veut quitter la

coopérative ou travailler avec une autre entité, il doit régler un supplément. Le membre peut choisir de quitter la coopérative à tout moment, mais pour prendre cette mesure, le partenaire doit en informer par écrit le Conseil d'administration avec l'anticipation prévue par les statuts. Dans certains cas, le partenaire ne peut pas quitter la coopérative quand il veut. Les statuts de l'association peuvent lier les membres à la coopérative pendant un certain temps. La durée maximale est de 5 ans.

Italie

Le système législatif italien encourage de nombreuses formes de coopération de la façon suivante :

Coopération économique: la Constitution italienne reconnaît la valeur sociale des coopératives (Art. 45). Partant de ce principe, la législation nationale établit des règles et des facilités pour les coopératives. Les grands principes sont fixés par le Code civil (articles 2511-2545), décrivant l'objectif, l'activité visant à profiter au membre associé, l'utilisation du travail et des ressources des membres associés comme exigences de base des coopératives. La législation fiscale a établi les obligations et les facilités pour les coopératives.

Coopération entre les individus: Le Code civil régit une autre forme de coopération entre les personnes, appelées « entreprises simples » (articles 2253-2259), qui ne sont pas considérées comme entreprises commerciales, mais dont les associés peuvent partager l'argent, le travail, les biens matériels.

Portée temporaire d'association: cette forme de coopération est réglementée par la législation nationale (décret 63/2006) c'est une forme très simple d'entreprise.

Réseaux d'entreprise: cette forme de coopération est une nouvelle forme de coopération, établie par la loi nationale en 2009 (Loi n° 33/2009 avec mise à jour n° 99/2013).

Un large éventail d'exigences de formation et de perfectionnement peuvent être identifiées à travers l'ensemble des activités de coopération dans différents pays partenaires. La formation est nécessaire à la fois par les agriculteurs et les professionnels qui appuient et conseillent les agriculteurs. Les principaux domaines de formation et de perfectionnement nécessaire englobent :

- Education sur les possibilités et les avantages de la coopération, tant pour ceux qui sont engagés dans des activités de coopération et pour ceux qui l'envisagent.
- Formation sur les coopératives, structures et fonctions, exigences et responsabilités de ceux qui s'impliquent dans ces structures - comprenant les aspects économique, juridique, financier, administratif, santé, sécurité, marketing, techniques et gestion.
- Compréhension des modèles agricoles de collaboration - se concentrer sur la façon dont la collaboration fonctionne en pratique : pourquoi ils travaillent ; pourquoi ils ne travaillent pas ; nombre et type d'accords en place. Principes et pratiques composant un partenariat agricole.
- Aspects juridiques et pratiques pour signer et adhérer à des accords de collaboration.
- Gestion du temps: d'importance critique lorsqu'on travaille avec les autres.
- Gestion et contrôle des finances et des coûts (budgétisation long-terme et gestion des flux de trésorerie).
- Direction et gestion de l'entreprise : pour ceux qui assument des rôles au sein des coopératives et des entreprises.
- Esprit d'entreprise: encourager les particuliers à développer de nouvelles entreprises et profiter des opportunités d'affaires.
- Personnel et compétences de gestion des relations: soit comme un partenaire dans une entreprise plus importante ou en tant que manager, les agriculteurs manquent de compétences de gestion du personnel.
- Capacités coopérative/collaboratives et de prise de décision: les agriculteurs ont toujours travaillé et pris des décisions concernant leur propre travail (ou en famille) et donc ont besoin de formation dans le domaine de la collaboration et de la prise de décision partagée.
- Compétences en planification stratégique.
- Planification de la relève des compétences.
- Gestion du stress et compétence du bien-être.
- Aptitudes à la communication.
- Formation en coopération/collaboration efficace.
- Gestion des conflits et compétences de leur résolution.
- Stratégies et pratiques visant à améliorer l'efficacité ; et
- Utilisation de la technologie pour améliorer l'efficacité.

L'un des défis dans la prestation des formations pour les agriculteurs est de les amener à reconnaître l'intérêt de la formation et de les encourager à y participer. Il a été également souligné que bien que la formation en ligne puisse être plus souple pour les agriculteurs, il sera toujours difficile d'obtenir qu'ils s'engagent à y participer.

Partie 6 Conclusions

Il est évident que la coopération entre les agriculteurs s'effectue sous une grande variété de formes dans les pays partenaires. Cependant le thème commun, c'est que les agriculteurs travaillent ensemble afin d'améliorer les possibilités pour eux-mêmes, leurs familles et le secteur agricole. Il existe aussi un potentiel considérable pour plus d'activité de coopération dans tous les pays partenaires.

Les différentes approches de la coopération dans les pays partenaires ont trait non seulement aux différents milieux naturels mais doivent également tenir compte de l'histoire de l'agriculture de chaque pays, de la démographie de la population agricole, de la taille et du type des entreprises agricoles ainsi que des défis auxquels les agriculteurs font face (environnementaux, du marché, structurels et démographiques, entre autres). Certains types de coopérations ont été opérationnels depuis des générations tandis que d'autres sont relativement nouveaux.

Les avantages tirés de la coopération dépendent du niveau de participation et du type d'engagement. Cependant, il est évident qu'il y a à la fois des avantages économiques et personnels à la coopération. Les avantages économiques découlent de la possibilité de produire pour le marché collectivement et de réaliser un meilleur rendement financier et des économies d'échelle qui émergent chez les petits agriculteurs qui partagent des ressources et contribuent collectivement. Ces économies d'échelle permettent aux petits producteurs de bénéficier d'effets qui ne pourraient pas être atteints en opérant d'une façon indépendante. La coopération facilite également l'investissement dans les bâtiments, infrastructures, machines et technologie qui peut ne pas être possible autrement. Le risque d'investissement est partagé également entre tous les membres.

Les agriculteurs qui s'engagent dans des activités de coopération ont l'occasion d'apprendre les uns des autres, d'élargir leur base de compétences et aussi d'améliorer leur propre équilibre de vie, en ayant la possibilité de prendre plus de temps libre et de partager le fardeau de la prise de décisions, de la gestion et de la charge de travail. L'activité de coopération provoque l'engagement également des jeunes gens dans l'entreprise qui ont le potentiel d'augmenter le niveau d'innovation.

Malgré les avantages évidents d'activité de coopération entre les agriculteurs, il y a des défis permanents au concept même et à son acceptation par les agriculteurs. L'un des défis dans certains pays est l'histoire de l'agriculture collective et son souvenir négatif du passé qui a été imposé à la population agricole et qui continue d'entacher la perception du concept.

Les agriculteurs ont toujours travaillé de façon indépendante avec le soutien de la fa-



mille et il peut être difficile de rompre avec cette tradition et de travailler avec les autres. Les familles agricoles se sont toujours entraînées les uns les autres mais pas au point de mettre en commun des ressources, la main d'œuvre et le partage des résultats. Il y a la crainte, chez de nombreux agriculteurs, de perdre leur contrôle et leur indépendance s'ils se livrent à des activités de coopération. Une partie de cette crainte est le résultat des souvenirs d'expériences de coopération dans le passé qui souvent n'a pas fonctionné à cause d'une incapacité à développer et/ou mettre en œuvre des contrats ou protocoles pour travailler ensemble. Une grande partie de cela peut être dû à la mentalité des agriculteurs et au niveau de confiance ou de son absence qui existe en ce qui concerne le travail avec les autres. En outre, certains agriculteurs peuvent ne pas avoir les compétences requises pour s'engager efficacement dans la coopération ou ils peuvent avoir l'impression que leurs compétences sont insuffisantes ou inadéquates par rapport aux autres.

Les activités de coopération ont été encouragées dans de nombreux pays par la mise en œuvre de règlements et de politiques gouvernementales. Cependant, bien que des conseils et des informations sur les activités coopératives soient disponibles et les agences gouvernementales et privées encouragent cette activité, plus d'informations, de conseils et de soutien sont nécessaires pour encourager plus d'agriculteurs à s'engager.

La formation et le perfectionnement pourraient profiter tant aux agriculteurs qu'aux professionnels qui appuient et conseillent les agriculteurs. Cependant, il reste à persuader les agriculteurs de se rendre compte qu'ils pourraient bénéficier de la formation dans ce domaine et qu'ils peuvent avoir besoin d'encouragement à s'engager dans la formation.

L'étendue de la formation requise devra être très large et comprendre: l'éducation sur les possibilités et le potentiel de l'activité de coopération; les structures et les fonctions dans les coopératives; les différents modèles et approches de la coopération, le développement personnel, les personnes et les compétences de gestion des relations; les compétences en communication; la planification et l'évaluation des compétences; la gestion financière; et d'autres domaines.

La formation et le perfectionnement peuvent placer des familles agricoles dans une meilleure position pour tirer parti du potentiel que présente l'engagement dans la coopération entre elles et l'ensemble du secteur agricole dans toute l'Union européenne. Le projet CO-FARM a la possibilité de contribuer au processus de formation et de perfectionnement des agriculteurs et professionnels de l'industrie.

ASZ, 2010.

Ladislav Feierabend a družstevnictví v Československu – 1. část' Selská revue, 2, Praha: Asociace soukromého zemědělství ČR.

Bogue, P., 2013

Land Mobility and Transfer in Ireland. A Research Report Prepared on Behalf of Macra na Feirme.

Bošková, I., 2013.

Collaboration in the Czech Dairy Chain, AGRIS on-line Papers in Economics and Informatics, 9(11), 35 – 45.

Central Statistics Office (CSO), 2012

Census of Agriculture 2010 – Final Results. Printed by the Stationary Office, Dublin.

Central Statistics Office (CSO), 2015

Farm Structure Survey 2013. Central Statistics Office, Ireland. (<http://www.cso.ie/en/releasesandpublications/ep/p-fss/farmstructuresurvey2013/>) (8/03/2017).

Crowley, C., Walsh, J. & Meredith, D., 2008.

Irish Farming at the Millennium - A Census Atlas. Maynooth: National Institute for Regional and Spatial Analysis.

Curran, T., 2014

New Opportunities for Farmer Collaboration in Farming. Press article prepared by T Curran, Teagasc. (<https://www.teagasc.ie/media/website/rural-economy/farm-management/Collaborative-Farming-2014.pdf>) (7/03/2017)

Curran, T., 2015

Collaborative Farming: A Suite of Options to Improve the Structures of Irish Dairy Farming. Article included in the Teagasc Moorepark Open Day Handbook. (<https://www.teagasc.ie/media/website/rural-economy/farm-management/Moorepark-Open-Day-July2015.pdf>) (07/03/2017)

Cush, P., Macken-Walsh, A., 2016

The potential for joint farming ventures in Irish Agriculture: A sociological review. European Countryside 1-2016.

Deise 1250 Discussion Group, 2011

Ladders of Opportunity – Deise 1250 Research Project. Report Prepared by The Deise 1250 Discussion Group.

Department of Agriculture, Food and the Marine (DAFM), 2011

Department of Agriculture, Food and the Marine (DAFM), 2016 Annual Review & Outlook for Agriculture, Food and the Marine

2015-2016. (<http://www.agriculture.gov.ie/media/migration/publications/2016/AnnualReviewOutlook20152016200716.pdf>) (8/03/2017)

Department of Agriculture, Food and the Marine (DAFM), 2017

Factsheet on Irish Agriculture – January 2017. (<https://www.agriculture.gov.ie/media/migration/publications/2017/FactsheetIrishAgriculture180117.pdf>) (8/03/2017)

Destatis: Statistisches Bundesamt, 2017.

HYPERLINK "<https://www.destatis.de/DE/ZahlenFakten/Wirtschaftsbereiche/LandForstwirtschaftFischerei/FeldfruechteGruenland/FeldfruechteGruenland.html>" <https://www.destatis.de/DE/ZahlenFakten/Wirtschaftsbereiche/LandForstwirtschaftFischerei/FeldfruechteGruenland/FeldfruechteGruenland.html> (accessed 2 March 2017).

ESPON, 2006

ESPON Atlas: Mapping the Structure of the European Territory. Bonn, Germany: ESPON.

Farm Partnerships Reference Paper. (HYPERLINK "<http://www.agriculture.gov.ie/media/migration/publications/2011/FarmPartnershipsReferencePaperNov2011.doc>" <http://www.agriculture.gov.ie/media/migration/publications/2011/FarmPartnershipsReferencePaperNov2011.doc>) (8/03/2017)

Government Publications, 2015

Registration of Farm Partnership Regulations 2015. Statutory Instruments. S.I. No. 247 of 2015. The Stationary Office, Dublin.

Halfacree, K. H., 1999.

A New Space or Spatial Effacement? Alternative Futures for the Post-Productivist Countryside. In: Walford, N., Everitt, J. & Napton, D.E., eds. Reshaping the Countryside: Perceptions and Processes of Rural Change. Wallingford, Oxon: Cabi Publishing.

Hennessy, M., Roche, B. and O'Donovan, T., 2010

Share Farming 'A new land access option'. Paper presented to the Teagasc National Tillage Conference. (HYPERLINK "https://www.teagasc.ie/media/website/rural-economy/farm-management/ShareFarming_paper_for_NTCv4.pdf" https://www.teagasc.ie/media/website/rural-economy/farm-management/ShareFarming_paper_for_NTCv4.pdf) (7/03/2017)" https://www.teagasc.ie/media/website/rural-economy/farm-management/ShareFarming_paper_for_NTCv4.pdf) (7/03/2017)

Hennessy, T., Moran, B., 2015

Teagasc National Farm Survey 2014 Results. REDP, Teagasc, Athenry, Co. Galway.

Hennessy, T., Moran, B., 2016

Teagasc National Farm Survey 2015 Results. REDP, Teagasc, Athenry, Co. Galway.

Kelly, P., 2017

Personal Communication on Collaboration/Cooperation in Farming.

Lafferty, S., Commins, P. & Walsh, J., 1999. Irish Agriculture in Transition - A Census Atlas. Maynooth: Teagasc / NUI Maynooth. Land Mobility, 2017

Information presented on the Land Mobility Service website (<http://landmobility.ie/long-term-leasing/>) (8/03/2017)

Lošták, M., Kučerová, E. and Zagata, L., 2006.

National status quo report - the Czech Republic., Prague, available: [HYPERLINK "http://www.cofami.org/fileadmin/cofami/documents/WP3_Status_Quo_CZ.pdf"](http://www.cofami.org/fileadmin/cofami/documents/WP3_Status_Quo_CZ.pdf) http://www.cofami.org/fileadmin/cofami/documents/WP3_Status_Quo_CZ.pdf [accessed 31st Mar 2017].

Macken-Walsh, A. (2011)

Farm Partnerships in Ireland: socio-cultural factors influencing participation and implications for extension, Conference paper to the Irish Rural Studies Symposium, Irish Royal Academy, 6th December 2011, Dublin.

Macken-Walsh, A., Roche, B., 2012

Facilitating Farmers' Establishment of Farm Partnerships: a Participatory Template. Teagasc.

McHugh, C., 2001.

A Spatial Analysis of the Socio-Economic Adjustments in Rural Ireland, 1986 - 1996. Maynooth: Thesis of Method for degree of PhD, Faculty of Arts, Department of Geography, NUI Maynooth.

Meredith, D., Heanue, K. & McCarthy, S., 2012.

Farm Development: Attitudes of Farmers to Farm Diversification, accepted for National Rural Development Conference, 16 October.

National Rural Network (NRN), 2012

Potential of Farm Partnerships: to Facilitate Entry into and Establishment in Farming (http://broadmore.ie/wp-content/uploads/2015/02/Final_SIWG-3_Potential-for-Farm-Partnerships.pdf) (8/03/2017)

O'Donoghue, C., 2008.

Rural Viability and the Teagasc Research Programme. In: National Rural Development Conference 2008: Embracing Change. Athenry: Rural Economy Research Centre, Teagasc.

OECD, 2006.

The New Rural Paradigm: Policies and Governance. Paris: Organisation for Economic Co-operation and Development.

Polenske, K., 2004.

Competition, Collaboration and Co-operation: An Uneasy Triangle in Networks of Firms and Regions. Regional Studies, 38(9), pp.

Pravno-informacijski System, 2015.

Zakon o agrarnih skupnostih (Uradni list RS, št. [HYPERLINK "http://www.uradni-list.si/1/objava.jsp?sop=2015-01-2871"](http://www.uradni-list.si/1/objava.jsp?sop=2015-01-2871) \t "_blank" \o "Zakon o agrarnih skupnostih (ZAgrS)" 74/15)

Program razvoja podeželja RS 2007-2013, 2015.

available: [HYPERLINK "http://www.program-podezelja.si/images/SPLETNA_STRAN_PRP_NOVA/2_PRP_2007-2013/2_1_Dokumenti/9._sprememba/PRP_07-13_9._spr.pdf"](http://www.program-podezelja.si/images/SPLETNA_STRAN_PRP_NOVA/2_PRP_2007-2013/2_1_Dokumenti/9._sprememba/PRP_07-13_9._spr.pdf) www.program-podezelja.si/images/SPLETNA_STRAN_PRP_NOVA/2_PRP_2007-2013/2_1_Dokumenti/9._sprememba/PRP_07-13_9._spr.pdf (accessed 24th March 2017).

Program razvoja podeželja RS 2014-2020, 2016.

available: [HYPERLINK "http://www.program-podezelja.si/images/Programme_2014SI06RDNPO01_4_0_sl.pdf"](http://www.program-podezelja.si/images/Programme_2014SI06RDNPO01_4_0_sl.pdf) www.program-podezelja.si/images/Programme_2014SI06RDNPO01_4_0_sl.pdf (accessed 13th February 2017).

Society of Chartered Surveyors Ireland (SCSI) & Teagasc, 2015

Land Market Review and Outlook 2016. (https://www.scsi.ie/documents/get_job?id=589&field=file) (8/03/2017)

Society of Chartered Surveyors Ireland (SCSI) & Teagasc, 2016

Land Market Review and Outlook 2016. (https://www.scsi.ie/documents/get_job?id=883&field=file) (8/03/2017)

Teagasc, 2013

Guidelines for the Contract Rearing of Replacement Heifers. Teagasc Moorepark.

Teagasc, 2015

Get Financially Fit Farming. Article in the Farming Independent ([HYPERLINK "https://www.teagasc.ie/media/website/rural-economy/farm-management/Get-Financially-Fit-Farming-Independent-August2015.pdf"](https://www.teagasc.ie/media/website/rural-economy/farm-management/Get-Financially-Fit-Farming-Independent-August2015.pdf) <https://www.teagasc.ie/media/website/rural-economy/farm-management/Get-Financially-Fit-Farming-Independent-August2015.pdf>) (7/03/2017)

Teagasc, 2016

Guidelines to Forming a Farm Partnership. Teagasc.

Teagasc, 2017a

Collaborative Farming Arrangements. Content provided on Teagasc website [HYPERLINK "http://www.teagasc.ie"](http://www.teagasc.ie) www.teagasc.ie ([HYPERLINK "https://www.teagasc.ie/rural-economy/farm-management/collaborative-farming/"](https://www.teagasc.ie/rural-economy/farm-management/collaborative-farming/) <https://www.teagasc.ie/rural-economy/farm-management/collaborative-farming/>) (7/3/2017)

Teagasc, 2017b

Cow Leasing 'A New Collaborative Arrangement'. Article posted on Teagasc website [HYPERLINK "http://www.teagasc.ie"](http://www.teagasc.ie) www.teagasc.ie (<https://www.teagasc.ie/media/website/rural-economy/farm-management/Cow-Leasing-Feb2015.pdf>) (7/3/2017)

Ústav zemědělské ekonomiky a informací, 2015.

Zelená zpráva, Prague: UZEI, available: [HYPERLINK "http://eagri.cz/public/web/file/481729/ZZ15_V4.pdf"](http://eagri.cz/public/web/file/481729/ZZ15_V4.pdf) http://eagri.cz/public/web/file/481729/ZZ15_V4.pdf [accessed 24th Mar 2017]

Woods, M., 2005.

Rural Geography. London: Sage Publications.

Zadružništvo učinkovit model poslovnega organiziranja 2016.

Zadružna zveza Slovenije, z. o. o, Ministrstvo za kmetijstvo, gozdarstvo in prehrano v sodelovanju z Zadružno zvezo Slovenije, Ljubljana. Available: HYPERLINK "<https://www.program-podezelja.si/sl/knjiznica/100-zadruznistvo-ucinkovit-model-poslovnega-organiziranja/file>" <https://www.program-podezelja.si/sl/knjiznica/100-zadruznistvo-ucinkovit-model-poslovnega-organiziranja/file>

Združenje predstavnikov agrarnih skupnosti Slovenije, 2016.

available: HYPERLINK "<http://www.agrarne.si>" www.agrarne.si (accessed 15th March 2017).

Zveza strojnih krožkov Slovenije, 2017.

available: HYPERLINK "<http://www.s-k.si/>" www.s-k.si/ (accessed 15th March 2017).



Cofinancé par le
programme Erasmus+
de l'Union européenne

Ce projet a été financé avec le soutien de la Commission européenne. Cette publication n'engage que son auteur et la Commission n'est pas responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations qui y sont contenues.
CO-FARM: Enhancing COoperation amongst FARMing entrepreneurs
Projet No: 2016-1-IE01-KA202-016870

